



MacKinnon Brothers Brewing Co.  
Finaliste  
Prix relève Sollio  
2023-2024



# États financiers consolidés

Au 28 octobre 2023

# Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de Sollio Groupe Coopératif ainsi que les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel pour l'exercice clos le 28 octobre 2023 sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration. La responsabilité de la direction à cet égard inclut la sélection de méthodes comptables appropriées ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

La direction maintient des systèmes de comptabilité et de contrôles internes conçus pour offrir une assurance raisonnable quant à l'exactitude, la pertinence et la fiabilité de l'information financière, de même que la conduite ordonnée et efficace des affaires de la Coopérative. L'ensemble des systèmes est régulièrement évalué par les auditeurs internes dont les constatations et les recommandations sont périodiquement présentées à la direction et au comité d'audit.

Le chef de la direction

**Pascal HOULE**, CPA

Montréal, le 16 janvier 2024

Le conseil d'administration s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière et à l'examen des états financiers consolidés et du rapport annuel, principalement par l'entremise de son comité d'audit composé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions avec les auditeurs internes et externes et des représentants de la direction afin de discuter des contrôles internes exercés et d'examiner les états financiers consolidés ainsi que d'autres questions de présentation de l'information financière. Le comité d'audit fait rapport et soumet ses recommandations au conseil d'administration. Les présents états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur nommé par les sociétaires, et son rapport indique l'étendue de son audit ainsi que son opinion sur ces états financiers consolidés.

Le chef de la direction financière

**Alexandre ST-JACQUES BURKE**, FRM

# Rapport de l'auditeur indépendant

## Aux sociétaires de Sollio Groupe Coopératif

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Sollio Groupe Coopératif et de ses filiales [la « Coopérative »], qui comprennent le bilan consolidé au 28 octobre 2023, et l'état des résultats consolidés, l'état de la réserve consolidée et l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Coopérative au 28 octobre 2023, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observations – Informations comparatives retraitées

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 29 octobre 2022 ont été retraitées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Coopérative ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Coopérative.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

## Rapport de l'auditeur indépendant

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Coopérative;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Coopérative

à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Coopérative à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Coopérative pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de la Coopérative, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal, Canada  
Le 16 janvier 2024

*Ernst & Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.*

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A122471



Société membre d'Ernst & Young Global Limited

Bilan consolidé  
Aux 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

| [en milliers de dollars]   | Notes      | 2023<br>\$       | 2022<br>[Retraités - note 2]<br>\$ |
|--|------------|------------------|------------------------------------|
| <b>ACTIF</b>   | 20         |                  |                                    |
| <b>Actif à court terme</b>   |            |                  |                                    |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie  | 6          | 7 305            | 6 121                              |
| Débiteurs  | 7, 27      | 484 243          | 523 896                            |
| Stocks   | 8          | 700 828          | 1 073 169                          |
| Stocks agricoles   | 9          | 148 678          | 189 041                            |
| Impôts sur l'excédent à recevoir   |            | 33 386           | 36 189                             |
| Frais payés d'avance   |            | 57 153           | 54 388                             |
| Instruments financiers dérivés   | 26, 27     | 7 653            | 28 213                             |
| Aide gouvernementale à recevoir à moins d'un an                                      |            | 1 346            | 829                                |
| Placements échéant à moins d'un an   | 10, 12, 27 | 5 917            | 10 731                             |
| Immobilisations corporelles destinées à la vente                                     | 13         | 7 158            | 6 061                              |
|  |            | <b>1 453 667</b> | 1 928 638                          |
| <b>Actif à long terme</b>  |            |                  |                                    |
| Intérêts dans des partenariats   | 10         | 239 718          | 350 322                            |
| Participations dans des entités sous influence notable                               | 11         | 183 176          | 148 096                            |
| Placements   | 10, 12, 27 | 56 140           | 70 022                             |
| Aide gouvernementale à recevoir  |            | 18 161           | 18 790                             |
| Actifs biologiques producteurs   | 9          | 16 125           | 22 525                             |
| Immobilisations corporelles  | 13         | 1 118 579        | 1 283 705                          |
| Immobilisations corporelles destinées à la vente                                     | 13         | 20 880           | 45 883                             |
| Instruments financiers dérivés   | 26         | 8 279            | 1 281                              |
| Actif au titre des prestations définies  | 22         | 41 788           | 35 575                             |
| Actifs incorporels   | 14         | 341 109          | 402 071                            |
| Actif d'impôts futurs  | 5          | 746              | 10 518                             |
| Écarts d'acquisition   | 15         | 252 150          | 259 942                            |
|  |            | <b>2 296 851</b> | 2 648 730                          |
|  |            | <b>3 750 518</b> | 4 577 368                          |
| <b>PASSIF ET AVOIR</b>   |            |                  |                                    |
| <b>Passif à court terme</b>  |            |                  |                                    |
| Emprunts bancaires   | 17         | 12 190           | 17 932                             |
| Créditeurs et charges à payer  | 18, 27     | 790 122          | 916 761                            |
| Revenus reportés   | 27         | 242 756          | 240 354                            |
| Impôts sur l'excédent à payer  |            | 9 396            | 13 641                             |
| Instruments financiers dérivés   | 26, 27     | 1 187            | 29 598                             |
| Dividendes et intérêts à payer sur actions privilégiées                              | 23         | —                | 71 045                             |
| Actions privilégiées rachetables à moins d'un an                                     | 23         | 7 607            | 7 096                              |
| Obligations découlant des contrats de location-acquisition exigibles à moins d'un an | 19         | 10 803           | 7 025                              |
| Dettes à long terme exigible à moins d'un an   | 20         | 140 297          | 46 009                             |
|  |            | <b>1 214 358</b> | 1 349 461                          |
| <b>Passif à long terme</b>   |            |                  |                                    |
| Obligations découlant des contrats de location-acquisition                           | 19         | 14 395           | 14 877                             |
| Dettes à long terme  | 20, 27     | 431 177          | 1 136 004                          |
| Crédits reportés   | 21         | 31 307           | 5 681                              |
| Autres passifs   | 10         | 33 643           | 22 451                             |
| Passif au titre des prestations définies   | 22         | 59 882           | 72 298                             |
| Passif d'impôts futurs   | 5          | 58 679           | 77 701                             |
|  |            | <b>629 083</b>   | 1 329 012                          |
| <b>Total du passif</b>   |            | <b>1 843 441</b> | 2 678 473                          |
| <b>AVOIR</b>   |            |                  |                                    |
| Capital social   | 23         | 1 153 577        | 1 152 402                          |
| Surplus d'apport   | 3          | 20 039           | 22 079                             |
| Réserve  | 3, 10      | 586 129          | 551 939                            |
| Avoir de la Coopérative  |            | 1 759 745        | 1 726 420                          |
| Participations ne donnant pas le contrôle  | 3, 10, 11  | 147 332          | 172 475                            |
| <b>Total de l'avoir</b>  |            | <b>1 907 077</b> | 1 898 895                          |
|  |            | <b>3 750 518</b> | 4 577 368                          |

Engagements et éventualités [note 24]

Événements postérieurs à la date du bilan [note 28]

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

Richard FERLAND, administrateur

Patrick SOUCY, administrateur

## État des résultats consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

| [en milliers de dollars]   | Notes                      | 2023<br>\$       | 2022<br>[Retraités - note 2]<br>\$ |
|--|----------------------------|------------------|------------------------------------|
| <b>Produits</b>  | 27                         | <b>8 256 857</b> | 8 434 105                          |
| <b>Charges</b>   | 4                          |                  |                                    |
| Coût des ventes, frais de vente et d'administration  | 27                         | <b>8 130 682</b> | 8 577 616                          |
| Frais financiers nets  |                            | <b>90 719</b>    | 84 030                             |
|  |                            | <b>8 221 401</b> | 8 661 646                          |
| <b>Excédent (perte) d'exploitation</b>   |                            | <b>35 456</b>    | (227 541)                          |
| <b>Autres résultats</b>  |                            |                  |                                    |
| Quote-part des résultats des partenariats  |                            | <b>63 459</b>    | 59 985                             |
| Quote-part des résultats des entités sous influence notable                                      |                            | <b>7 371</b>     | 12 442                             |
| Résultats des placements   | 27                         | <b>2 739</b>     | 2 757                              |
| Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs                                  | 10, 11, 13, 14, 15, 16, 21 | <b>24 663</b>    | (161 385)                          |
| Gains sur réévaluation des swaps de taux d'intérêt   | 26                         | <b>9 355</b>     | 22 293                             |
| Gains découlant des indemnités d'assurance   |                            | <b>3 772</b>     | 2 087                              |
|  |                            | <b>111 359</b>   | (61 821)                           |
| <b>Excédent (perte) avant ristournes, impôts sur l'excédent (perte) et activités abandonnées</b> |                            | <b>146 815</b>   | (289 362)                          |
| Impôts sur l'excédent (recouvrement)   | 5                          | <b>29 804</b>    | (666)                              |
| <b>Excédent net (perte nette) avant activités abandonnées</b>                                    |                            | <b>117 011</b>   | (288 696)                          |
| Perte nette afférente aux activités abandonnées  | 16                         | <b>(1 641)</b>   | (48 183)                           |
| <b>Excédent net (perte nette)</b>  |                            | <b>115 370</b>   | (336 879)                          |
| <b>Attribuable :</b>   |                            |                  |                                    |
| Aux membres de la Coopérative  |                            | <b>101 938</b>   | (278 379)                          |
| Aux participations ne donnant pas le contrôle  |                            | <b>13 432</b>    | (58 500)                           |
|  |                            | <b>115 370</b>   | (336 879)                          |

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## État de la réserve consolidée

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

| [en milliers de dollars]   | Notes | 2023<br>\$      | 2022<br>\$ |
|--|-------|-----------------|------------|
| <b>Réserve au début de l'exercice</b>                                |       | <b>551 939</b>  | 900 134    |
| Prime au rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle       | 3, 10 | <b>(2 243)</b>  | (4 582)    |
| Dividendes sur actions privilégiées d'investissement                 |       | <b>(65 505)</b> | (65 234)   |
| Excédent net (perte nette) attribuable aux membres de la Coopérative |       | <b>101 938</b>  | (278 379)  |
| <b>Réserve à la fin de l'exercice</b>                                |       | <b>586 129</b>  | 551 939    |

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## État des flux de trésorerie consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

| [en milliers de dollars]  | Notes | 2023<br>\$      | 2022<br>\$ |
|---|-------|-----------------|------------|
| <b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>                                     |       |                 |            |
| Excédent net (perte nette) avant activités abandonnées              |       | <b>117 011</b>  | (288 696)  |
| Éléments hors caisse :  |       |                 |            |
| Amortissements  | 4     | <b>160 267</b>  | 164 096    |
| Amortissement des coûts de transaction                              | 4     | <b>2 823</b>    | 5 775      |
| Pertes nettes (gains nets) à la cession et dévaluation d'actifs     |       | <b>(24 663)</b> | 161 385    |
| Pertes (gains) non réalisées sur les instruments financiers dérivés |       | <b>(23 442)</b> | 13 444     |
| Impôts futurs   | 5     | <b>(8 949)</b>  | (11 259)   |
| Variation au titre des prestations définies                         |       | <b>(18 629)</b> | (3 335)    |
| Quote-part des résultats des partenariats                           |       | <b>(63 459)</b> | (59 985)   |
| Quote-part des résultats des entités sous influence notable         |       | <b>(7 371)</b>  | (12 442)   |
|   |       | <b>133 588</b>  | (31 017)   |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement      |       | <b>324 014</b>  | (210 569)  |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>         |       | <b>457 602</b>  | (241 586)  |

## ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

|   |       |                 |          |
|---|-------|-----------------|----------|
| Dispositions de filiales  | 10    | <b>2 251</b>    | 6 887    |
| Acquisitions des parts d'une participation ne donnant pas le contrôle d'une filiale | 3, 10 | <b>(12 477)</b> | (23 500) |
| Acquisitions de placements  |       | <b>(2 667)</b>  | (14 395) |
| Acquisitions d'intérêts dans des partenariats                                       |       | <b>(909)</b>    | (3 560)  |
| Acquisitions de participations dans des entités sous influence notable              |       | <b>(7 623)</b>  | —        |
| Produit de la cession de placements   | 10    | <b>28 976</b>   | 11 202   |
| Produit de la cession d'intérêts dans des partenariats                              | 10    | <b>190 678</b>  | 950      |
| Produit de la cession de participations dans des entités sous influence notable     | 11    | <b>336</b>      | 9 861    |
| Dividendes reçus des partenariats   |       | <b>67 262</b>   | 41 593   |
| Dividendes reçus des entités sous influence notable                                 |       | <b>7 000</b>    | 7 781    |
| Variation nette de l'aide gouvernementale   |       | <b>1 047</b>    | 381      |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles  |       | <b>(59 402)</b> | (60 486) |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles                                 | 21    | <b>92 670</b>   | 79 800   |
| Acquisitions d'actifs biologiques producteurs                                       |       | <b>(12 082)</b> | (3 153)  |
| Produit de la cession d'actifs biologiques producteurs                              |       | <b>9 951</b>    | 290      |
| Acquisitions d'actifs incorporels   | 14    | <b>(29 325)</b> | (7 067)  |
| Produit de la cession d'actifs incorporels  | 14    | <b>150</b>      | 60 893   |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>                       |       | <b>275 836</b>  | 107 477  |

## ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

|   |    |                  |           |
|---|----|------------------|-----------|
| Variation nette des emprunts bancaires  |    | <b>(4 494)</b>   | 17 932    |
| Remboursement des obligations découlant des contrats de location-acquisition                      |    | <b>(10 170)</b>  | (702)     |
| Produit de l'émission de la dette à long terme  |    | <b>6 196</b>     | 217 292   |
| Remboursement de la dette à long terme  |    | <b>(583 193)</b> | (115 105) |
| Produit de l'émission d'actions privilégiées  |    | <b>5 427</b>     | 6 628     |
| Rachat d'actions privilégiées   |    | <b>(92 228)</b>  | (2 974)   |
| Dividendes et intérêts sur actions privilégiées d'investissement                                  |    | <b>(48 408)</b>  | —         |
| Produit de l'émission d'actions ordinaires  |    | <b>12</b>        | 17        |
| Rachat d'actions ordinaires   |    | <b>(21)</b>      | (373)     |
| Produit de l'émission de parts d'une filiale à des tiers  | 3  | <b>—</b>         | 4 824     |
| Dividendes versés aux actionnaires sans contrôle  |    | <b>(1 963)</b>   | (2 692)   |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>                                       |    | <b>(728 842)</b> | 124 847   |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie                       |    | <b>4 596</b>     | (9 262)   |
| Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie liés aux activités abandonnées | 16 | <b>(3 412)</b>   | (4 777)   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice                                    |    | <b>6 121</b>     | 20 160    |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>                             |    | <b>7 305</b>     | 6 121     |

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

[Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars.]

## 1) Description de l'entreprise

Sollio Groupe Coopératif (la « Coopérative ») a été constituée par une loi spéciale du Québec. La Coopérative compte trois divisions à travers lesquelles elle exerce ses activités : la Division alimentation, la Division agricole et la Division détail. La Division alimentation concentre ses activités dans l'élevage porcin, la transformation et la commercialisation des viandes porcines et avicoles. La Division agricole fournit quant à elle les biens et les services nécessaires à l'exploitation d'entreprises agricoles. La Division détail regroupe les activités de distribution et de commercialisation de produits de quincaillerie et de matériaux de construction ainsi que les services connexes à ces gammes de produits.

## 2) Principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés sont préparés conformément à la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, « Normes comptables pour les entreprises à capital fermé » qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les entités n'ayant pas d'obligation d'information du public au Canada et comprennent les principales méthodes comptables décrites ci-après.

### Principes de consolidation

La Coopérative consolide toutes ses filiales pour lesquelles elle a le pouvoir de définir de manière durable et sans le concours de tiers les politiques stratégiques en matière d'exploitation, d'investissement et de financement. Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Sollio Groupe Coopératif et de ses filiales, dont les plus significatives sont les suivantes :

| Filiales consolidées             |  |               |
|----------------------------------|--|---------------|
| Nom                              | Description  | Participation |
| Olymel s.e.c.                    | Élevage porcin, transformation et commercialisation de viandes porcines et avicoles            | 84,2 %        |
| Agrico Canada Limited            | Distribution et commercialisation d'intrants agricoles   | 100 %         |
| Agrico Canada s.e.c.             | Distribution et commercialisation d'intrants agricoles   | 100 %         |
| Agronomy Company of Canada Ltd.  | Distribution et commercialisation d'intrants agricoles   | 100 %         |
| Entreprise Agricole AMQ s.e.c.   | Distribution et commercialisation en nutrition animale   | 100 %         |
| Maizex Seeds inc.                | Production et commercialisation de semences  | 93,8 %        |
| Sollio Agriculture s.e.c.        | Fourniture de biens et services liés à l'agriculture   | 100 %         |
| Standard Nutrition Inc.          | Distribution et commercialisation en nutrition animale   | 100 %         |
| TerminalGrains.Ag s.e.c.         | Exploitation d'un terminal céréalière  | 80 %          |
| Groupe BMR inc.                  | Distribution et commercialisation de produits de quincaillerie et de matériaux de construction | 100 %         |
| Énergies RC, s.e.c. <sup>1</sup> | Détention d'un placement de distribution et commercialisation de produits pétroliers           | 100 %         |

<sup>1</sup> 88,9 % au 29 octobre 2022

### Intérêts dans des partenariats

La Coopérative utilise la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle conjoint.

### Participations dans des entités sous influence notable

La Coopérative utilise la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour toutes les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable sur leurs politiques stratégiques relatives aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Lorsque la valeur des participations sous influence notable ou des intérêts dans des partenariats est négative, la Coopérative comptabilise l'excédent de sa quote-part des pertes de l'entité sur la valeur du placement lorsqu'une des conditions suivantes est remplie :

- la Coopérative a garanti les obligations de l'entité émettrice;
- la Coopérative s'est engagée de quelque autre façon à fournir un soutien financier additionnel à l'entité émettrice;
- il semble assuré que l'entité émettrice redeviendra rentable sous peu.

### Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part du résultat net cumulé et des actifs nets d'une filiale qui n'est pas détenue intégralement par la Coopérative. Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans l'avoir, distinctement de l'avoir de la Coopérative. Toute modification de participation dans une filiale qui n'a pas d'incidence sur le contrôle de la Coopérative génère un ajustement entre la Coopérative et les participations ne donnant pas le contrôle pour tenir compte de leurs intérêts respectifs. Toute différence entre l'ajustement et la contrepartie versée est présentée distinctement dans l'avoir de la Coopérative.

### Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris sont évalués selon leur juste valeur à la date d'acquisition et l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé à titre d'écart d'acquisition. Si la juste valeur des actifs nets acquis excède la contrepartie versée, l'excédent est immédiatement comptabilisé à titre de gains nets à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

Les frais connexes aux acquisitions sont constatés dans les résultats au moment où ils sont engagés.

Les résultats des entreprises acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de leur date respective d'acquisition.

Lorsque des options d'achat de la totalité ou d'une partie des actions non acquises de l'entreprise visée sont détenues par la Coopérative ou des options de vente sur ces mêmes actions sont détenues par des tiers, la Coopérative comptabilise un passif lorsque ces options sont exercées.

La Coopérative évalue les participations ne donnant pas le contrôle dans les entreprises acquises à la juste valeur à la date d'acquisition.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 2) Principales méthodes comptables

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des soldes de comptes bancaires ainsi que de la trésorerie adossée à des instruments financiers dérivés et sont comptabilisés à leur juste valeur.

### Stocks

Les stocks de matières premières et de fournitures sont évalués au moindre du coût établi selon les méthodes de l'épuisement successif ou du coût moyen et de la valeur nette de réalisation, à l'exception des stocks de grains pour revente qui sont évalués à la juste valeur.

Les stocks de produits en cours et de produits finis sont évalués au moindre du coût établi selon les méthodes de l'épuisement successif ou du coût moyen et de la valeur nette de réalisation.

La Coopérative constate les montants reçus en vertu d'ententes avec des fournisseurs comme une réduction du prix des produits des fournisseurs et les présente en réduction du coût des ventes à l'état des résultats consolidés et des stocks connexes au bilan consolidé lorsqu'il est probable que ces remises seront reçues.

### Actifs biologiques

#### Stocks agricoles

Les stocks agricoles se composent de porcs et de poulets vivants, de poules pondeuses et d'œufs. Les poules pondeuses sont classées comme stocks agricoles puisqu'elles sont détenues en vue de l'utilisation à des fins de production et ont une courte durée de vie productive. Les stocks agricoles sont évalués selon le modèle du coût, selon lequel les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon le modèle du coût complet et les méthodes de l'épuisement successif ou du coût moyen. Le coût complet des stocks agricoles comprend tous les coûts des intrants, tels que le prix d'achat et les coûts directs de manutention, et les autres coûts de production agricole engagés pour amener ces stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels que les frais généraux de production agricole directs. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés de l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

#### Actifs biologiques producteurs

Les actifs biologiques producteurs se composent de truies utilisées dans le processus de reproduction porcine. Les actifs biologiques producteurs sont évalués au coût, diminué de l'amortissement cumulé et de toute perte de valeur. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif biologique producteur avec le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de son utilisation et de sa sortie éventuelle. Si la valeur comptable de l'actif biologique producteur n'est pas recouvrable, la perte de valeur à être comptabilisée est évaluée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Une perte de valeur ne fait pas l'objet de reprises si la juste valeur s'accroît ultérieurement.

Les actifs biologiques producteurs sont amortis sur leur durée de vie utile estimative en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire. Les animaux de reproduction, constitués de truies, ont une durée de vie estimative évaluée à six mises bas.

### Placements

Le poste « Placements » inclut des actions et autres titres de coopératives évalués au coût car ils ne comportent pas de cours dans un marché actif. Les billets à recevoir, également inclus dans le poste « Placements », sont initialement enregistrés à la juste valeur et sont comptabilisés par la suite au coût après amortissement.

### Immobilisations corporelles

#### Propriétés, bâtiments et équipements

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût ou à la juste valeur si elles sont acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées en réduction du coût de celles-ci.

Les biens loués en vertu des contrats de location-acquisition sont capitalisés lorsque pratiquement tous les avantages et les risques afférents à la propriété du bien loué ont été transférés à la Coopérative. Le coût des actifs comptabilisés en vertu des contrats de location-acquisition représente le moindre de la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail et de la juste valeur du bien loué.

Les immobilisations corporelles destinées à la vente sont évaluées à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des frais de vente, si cette dernière est inférieure, et ne sont pas amorties.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur le coût en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative ou sur la durée du bail :

|   |               |
|---|---------------|
| Pavage  | 10 à 15 ans   |
| Bâtiments   | 10 à 30 ans   |
| Machinerie et équipement                                  | 3 à 20 ans    |
| Matériel roulant  | 3 à 15 ans    |
| Améliorations locatives                                   | Durée du bail |
| Biens loués en vertu des contrats de location-acquisition | Durée du bail |

### Actifs incorporels

Les actifs incorporels amortissables sont initialement comptabilisés au coût, ou à la juste valeur s'ils sont acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, et amortis en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative.

#### Marques de commerce

Les marques de commerce dont la durée de vie est définie sont amorties sur des périodes de 10 à 20 ans. La Coopérative détient aussi des marques de commerce à durée de vie indéfinie qui ne sont donc pas amorties.

#### Listes de clients

Les listes de clients sont amorties sur des périodes de 10 à 21 ans.

#### Droits

Les droits sont composés de droits de production et de droits d'exclusivité d'approvisionnement. Les droits de production ne sont pas amortis car leur durée de vie est indéfinie et les droits d'exclusivité d'approvisionnement sont amortis sur une période de 10 ans.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 2) Principales méthodes comptables

### Actifs incorporels [suite]

#### Logiciels et projets de développement informatique

Le coût de certains logiciels et les projets de développement informatique sont capitalisés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes de trois à neuf ans. L'amortissement des projets de développement informatique débute lorsque les projets sont terminés.

Certains logiciels et projets de développement informatique sont développés à l'interne. Les frais y afférents sont capitalisés à titre d'actifs incorporels lorsque les coûts engagés permettent d'exploiter l'actif selon les attentes de la direction.

La Coopérative analyse ses accords d'infonuagique pour déterminer si une composante logicielle d'un tel accord constitue un actif incorporel logiciel. Cependant, si la composante logicielle ne constitue pas un actif, la Coopérative la comptabilise comme logiciel-service et passe en charges les dépenses connexes lorsqu'elles sont engagées. Les dépenses liées aux activités d'implantation qui sont directement attribuables à la préparation du logiciel-service en vue de son utilisation prévue et qui ne donnent pas lieu à des actifs incorporels distincts sont inscrites en tant qu'actif au titre de l'implantation du logiciel-service. Cet actif est comptabilisé en charges selon une formule linéaire appliquée sur la période prévue d'accès au logiciel-service par l'entreprise, qui est estimée à neuf ans.

#### Support financier

Les différentes formes de support financier sont amorties sur la durée des contrats sous-jacents, soit entre cinq et 10 ans.

### Recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés à titre de charges dans l'état des résultats consolidés dans l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Les frais de développement sont capitalisés à titre d'actifs incorporels lorsque les coûts engagés généreront des avantages économiques futurs.

### Dépréciation d'actifs

#### Débiteurs et billets à recevoir

Les débiteurs et les billets à recevoir font l'objet d'une révision continue pour dépréciation et sont classés comme ayant subi une moins-value lorsque la Coopérative est d'avis qu'il existe un doute raisonnable qu'il y ait des pertes subies sur ces débiteurs et billets à recevoir en tenant compte de toutes les circonstances connues à la date de révision ou qu'il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime d'une partie du capital et des intérêts. S'il existe des indications d'une dépréciation possible, la Coopérative doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. Le montant de toute perte de valeur est déterminé en comparant la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des trois montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché, approprié à cet actif;
- le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif à la date de clôture du bilan consolidé;
- la valeur de réalisation prévue par la Coopérative de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif, nette de l'ensemble des coûts nécessaires à l'exercice de la garantie.

Les reprises sont permises, mais la valeur comptable ajustée de l'actif financier ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

#### Placements, intérêts dans des partenariats et participations dans des entités sous influence notable

Les placements sous forme d'actions et autres titres de coopératives, les intérêts dans des partenariats et les participations dans des entités sous influence notable font l'objet d'une dépréciation dans l'éventualité de difficultés financières reflétées lors de l'analyse des rapports financiers de ces entités. À la fin de chaque période, la Coopérative détermine, pour tout placement, s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, la Coopérative doit déterminer s'il y a eu, au cours de la période, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs du placement. S'il y a dépréciation, la Coopérative réduit la valeur comptable du placement en la ramenant à la plus élevée des valeurs suivantes :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du placement, calculée au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché, approprié à cet actif;
- le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif financier à la date de clôture du bilan consolidé.

Les reprises sont permises, mais la valeur comptable ajustée de l'actif financier ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

#### Actifs à long terme amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une réduction de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. L'existence d'une dépréciation est déterminée en comparant la valeur comptable d'un actif destiné à être conservé et utilisé au total des flux de trésorerie nets futurs non actualisés prévus à l'utilisation ainsi qu'avec sa valeur résiduelle. Si la Coopérative considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, le montant de la dépréciation à comptabiliser correspond à l'excédent de la valeur comptable des actifs sur la juste valeur, laquelle est généralement calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Une perte de valeur qui est constatée est présentée à l'état des résultats consolidés et la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa juste valeur. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'actif à long terme en question s'accroît ultérieurement.

#### Actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Les droits de production et certaines marques de commerce doivent faire l'objet d'un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. La dépréciation est calculée en comparant la valeur comptable des actifs incorporels avec leur juste valeur, laquelle est généralement établie d'après les flux de trésorerie actualisés. Lorsque la valeur comptable des actifs incorporels excède leur juste valeur, une perte de valeur d'un montant équivalent à cet excédent est comptabilisée. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'actif incorporel en question s'accroît ultérieurement.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 2) Principales méthodes comptables

### Dépréciation d'actifs [suite]

#### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'acquisition par rapport à la juste valeur des actifs nets acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont plutôt soumis à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils pourraient avoir subi une dépréciation. Au cours du test de dépréciation, la valeur comptable de l'unité d'exploitation, comprenant l'écart d'acquisition, est comparée à sa juste valeur. Lorsque la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur de l'écart d'acquisition est comptabilisée jusqu'à concurrence du montant comptabilisé de l'écart d'acquisition lié à l'unité d'exploitation. Toute dépréciation de la valeur comptable par rapport à la juste valeur est imputée aux résultats consolidés de l'exercice au cours duquel la baisse de valeur s'est produite. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition ne peuvent faire l'objet de reprises.

#### Sortie d'actifs et abandon d'activités

Les actifs ou les groupes d'actifs et de passifs qui composent les groupes à sortir sont classés comme destinés à la vente lorsqu'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel et que leur vente est hautement probable. La Coopérative classe un actif ou un groupe à sortir comme destiné à la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. À cet effet, la direction doit s'être engagée activement à l'égard d'un plan de vente des actifs ou des groupes à sortir et doit s'attendre à ce que la vente ait lieu dans les 12 mois suivant la date de leur classification comme destinés à la vente. Les passifs sont classés comme destinés à la vente et sont présentés distinctement à ce titre dans le bilan consolidé s'ils sont directement liés à un groupe destiné à la vente. Les actifs ou les groupes à sortir classés comme destinés à la vente sont présentés distinctement dans le bilan consolidé et sont évalués au moindre de leur juste valeur diminuée des frais de vente et de leur valeur comptable.

Les actifs classés comme destinés à la vente ne sont pas reclassés dans l'actif à court terme, sauf lorsque la Coopérative a vendu les actifs avant la date de mise au point définitive des états financiers et que le produit de la vente sera réalisé dans l'année qui suit la date de l'arrêté des comptes. Lorsque les actifs ont été classés dans l'actif à court terme en raison de leur vente ultérieure, les passifs devant être pris en charge par l'acquéreur ou réglés au moment de la sortie des actifs sont classés dans le passif à court terme.

Les actifs et les groupes à sortir sont classés dans les activités abandonnées si les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières, du reste de la Coopérative et qu'ils représentent une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, qu'ils font partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ou qu'ils sont une filiale acquise exclusivement en vue de sa revente.

Le résultat net des activités abandonnées, y compris les composantes du résultat net de l'exercice précédent, est présenté en un montant unique dans l'état des résultats consolidés. Ce montant comprend le résultat net après impôts des activités abandonnées ainsi que le résultat net après impôts découlant de l'évaluation et de la cession d'actifs classés comme étant destinés à la vente.

Les informations entourant les activités abandonnées pour l'exercice précédent sont liées à toutes les activités qui ont été abandonnées à la date de clôture de la plus récente période présentée.

Si un actif à long terme ne répond plus aux critères requis pour être classé comme destiné à la vente, il est reclassé comme détenu et utilisé. Un actif à long terme qui est reclassé est évalué individuellement en prenant la plus faible des valeurs suivantes :

- valeur comptable de l'actif avant son classement comme actif destiné à la vente, ajustée pour tenir compte de tout amortissement qui aurait été constaté si l'actif avait continuellement été classé comme actif détenu et utilisé;
- juste valeur à la date de la décision ultérieure de ne pas vendre.

Tout ajustement à apporter à la valeur comptable d'un actif à long terme reclassé comme détenu et utilisé est pris en compte dans le résultat avant activités abandonnées dans la période au cours de laquelle est prise la décision ultérieure de ne pas vendre sous le poste « Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs ». Lorsqu'une composante de la Coopérative est reclassée comme détenue et utilisée, les résultats d'exploitation de la composante antérieurement présentés dans les résultats afférents aux activités abandonnées sont reclassés et pris en compte dans le résultat avant activités abandonnées pour toutes les périodes présentées.

#### Revenus reportés

Les revenus reportés correspondent aux sommes facturées pour des marchandises dont la vente n'a pas encore été reconnue. Certaines ententes de prépaiement entre la Coopérative et ses clients portent intérêts.

#### Constataion des produits

Les produits sont constatés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des marchandises vendues ont été transférés à l'acheteur, que l'estimation du produit de la vente est raisonnablement sûre et que la perception des produits est raisonnablement assurée. Ce moment coïncide généralement avec la réception des marchandises par l'acheteur. Les produits correspondent au montant de la contrepartie reçue net des remises.

Lorsque la Coopérative comptabilise les produits tirés de la vente de marchandises, elle doit déterminer si ces produits doivent être comptabilisés sur la base du montant brut ou du montant net, selon qu'elle agit comme mandant ou comme mandataire. Lorsque la Coopérative assume les principaux risques et qu'elle dispose d'une certaine latitude pour établir les prix, les produits doivent être comptabilisés sur la base de leur montant brut. Lorsque ces critères ne sont pas réunis, la Coopérative comptabilise les produits sur la base de leur montant net.

#### Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens, selon la méthode temporelle. En vertu de cette méthode, les éléments monétaires du bilan consolidé sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes résultant de la conversion des devises sont compris dans l'état des résultats consolidés à titre de coût des ventes, frais de vente et d'administration.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 2) Principales méthodes comptables

### Avantages sociaux futurs

La Coopérative offre des régimes à prestations définies et à cotisations définies qui procurent à la plupart de ses salariés le paiement des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite. Les régimes de retraite à prestations définies sont fondés soit sur le salaire de carrière, sur le salaire final moyen ou sur un principe de rente uniforme. Certaines prestations de retraite sont indexées en fonction des conditions économiques.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels à l'aide des plus récentes évaluations de capitalisation. Les calculs sont déterminés à partir d'hypothèses à long terme relativement à la croissance de la rémunération, l'âge de départ à la retraite, la cessation d'emploi des salariés et la croissance des coûts prévus de santé.

La Coopérative utilise des contrats d'assurance pour le versement de certains avantages sociaux futurs. Ces contrats sont exclus des actifs du régime et le montant des prestations fournies au moyen de ces contrats est porté en diminution du passif au titre des prestations définies lorsqu'il existe un transfert des risques significatifs de la Coopérative.

Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des prestations définies sont comptabilisées immédiatement dans l'état des résultats consolidés. Les réévaluations comprennent la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation utilisé pour le calcul du coût financier des régimes, les gains et pertes actuariels ainsi que les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions.

Les actifs des régimes sont évalués à leur juste valeur. Les obligations au titre des régimes capitalisés sont calculées en ayant recours aux évaluations actuarielles complètes les plus récentes aux fins de capitalisation. Les obligations au titre des régimes non-capitalisés sont calculées en ayant recours à des évaluations actuarielles établies séparément aux fins de la comptabilisation, et les taux d'actualisation sont établis en fonction du taux d'intérêt du marché pour des titres de créance de qualité supérieure dont les flux de trésorerie correspondent à l'échelonnement et au versement des prestations prévues pour ces régimes.

La Coopérative offre aussi à certains de ses employés à la retraite des avantages complémentaires. Les avantages complémentaires de retraite offerts par la Coopérative à ces retraités comprennent des prestations pour des soins de santé et de l'assurance-vie. Le coût des avantages complémentaires à la retraite est calculé en utilisant la même méthode comptable que celle utilisée pour les régimes de retraite à prestations définies non-capitalisés. Les charges afférentes sont réglées par la Coopérative à mesure qu'elles deviennent exigibles.

Les coûts des régimes de retraite à prestations définies et le coût des avantages complémentaires sont comptabilisés dans l'état des résultats consolidés à titre de coût des ventes, frais de vente et d'administration.

### Ristournes

Le montant et le mode de paiement des ristournes sont déterminés par le conseil d'administration. Le calcul des ristournes est établi en fonction des volumes d'achat des sociétaires. Les ristournes sont comptabilisées au cours de l'exercice auquel elles se rapportent. Dans le cas des ristournes en actions, les actions sont considérées comme étant émises à la fin de l'exercice qui précède la résolution du conseil d'administration.

### Instruments financiers

La Coopérative comptabilise initialement un instrument financier créé, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les instruments d'emprunt ou les instruments de capitaux propres contractés dans une opération entre apparentés qui sont cotés sur un marché actif, les instruments d'emprunt pour lesquels les données d'entrée importantes pour la détermination de leur juste valeur sont observables, et les instruments dérivés sont également comptabilisés initialement à la juste valeur.

Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et assortis de modalités de remboursement sont initialement comptabilisés au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de ces instruments, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes. Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et non assortis de modalités de remboursement sont comptabilisés au coût, qui est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Coopérative. La contrepartie assortie de modalités de remboursement est évaluée comme il est décrit précédemment, alors que la contrepartie sans modalités de remboursement est comptabilisée à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon les circonstances.

Par la suite, la Coopérative évalue les instruments financiers comme suit :

Les débiteurs (excluant les sommes à recevoir de l'État) et les billets à recevoir sont évalués au coût après amortissement.

Les actions et autres titres de coopératives présentés dans les placements sont évalués au coût car ils ne comportent pas de cours dans un marché actif.

Les emprunts bancaires, les créditeurs et charges à payer (excluant les sommes à remettre à l'État), les dividendes à payer, les actions privilégiées rachetables et la dette à long terme sont évalués au coût après amortissement.

Les produits et les charges d'intérêt des actifs et des passifs financiers sont comptabilisés au poste « Frais financiers nets » à l'état des résultats consolidés. Lorsqu'ils sont afférents à la disposition, les gains et les pertes sont comptabilisés au poste « Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs ».

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 2) Principales méthodes comptables

### Instruments financiers dérivés

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la Coopérative a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de change et les risques liés aux prix d'achat et de vente de certaines marchandises, ainsi que les risques de change et de taux d'intérêt liés à la dette. Les instruments financiers dérivés comprennent des contrats de change, des swaps de devises, des swaps de taux d'intérêt ainsi que des contrats à terme, des swaps et des options sur le prix des marchandises et des devises. La Coopérative n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Lorsque la Coopérative documente ses relations de couverture ainsi que ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques et démontre qu'elles sont suffisamment efficaces au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture, la comptabilité de couverture est utilisée.

Les instruments financiers dérivés que la Coopérative a choisi de désigner comme éléments de couverture ne sont pas comptabilisés avant leur échéance. Les gains et les pertes auxquels l'élément de couverture donne lieu sont comptabilisés lorsque l'élément couvert influe sur les résultats consolidés. La tranche des gains et des pertes sur l'élément de couverture est comptabilisée à titre d'ajustement des revenus ou des dépenses de l'élément couvert connexe. Dans le cas où les instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir les risques liés au prix des marchandises, la tranche des gains et des pertes sur l'élément de couverture est comptabilisée à titre d'ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert. Les gains et les pertes réalisés sur ces contrats figurent dans le poste « Coût des ventes, frais de vente et d'administration ».

### Contrats de change

La Coopérative effectue fréquemment des ventes et des achats de marchandises à l'étranger principalement en devises américaine, japonaise, australienne et en euros. Afin de mitiger les risques découlant des variations de taux de change, elle utilise des contrats de change de gré à gré.

### Swaps de devises sur la dette

La Coopérative utilise une partie de sa facilité de crédit sous forme d'avances SOFR. Afin de gérer le risque de variation de taux de change de la dette, elle utilise des swaps de devises.

Une relation de couverture est rompue si la couverture cesse d'être efficace et la perte ou le gain généré lors de la cessation de couverture est comptabilisé dans un poste distinct de l'avoir jusqu'à ce que l'opération future se réalise, moment auquel la perte ou le gain est sorti de l'avoir et comptabilisé en tant qu'ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert ou enregistré à l'état des résultats consolidés. S'il cesse d'être probable qu'une opération future couverte se réalise ou si l'élément couvert cesse d'exister, tout gain ou perte est comptabilisé à l'état des résultats consolidés.

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme des éléments de couverture sont évalués à la juste valeur, soit le montant approximatif qui peut être obtenu en règlement de ces instruments aux taux pratiqués sur le marché. Les gains et les pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque exercice sont enregistrés à l'état des résultats consolidés.

### Contrats à terme et swaps sur le prix des marchandises et de devises

La Coopérative effectue fréquemment des achats de grains, des ventes de porcs et des achats d'engrais, et utilise des contrats sur les devises afin de couvrir certains risques futurs liés au prix de ces marchandises. La Coopérative n'utilise pas la comptabilité de couverture pour les contrats à terme et les swaps sur le prix des marchandises et de devises. Par conséquent, les gains et les pertes sur ces contrats, matérialisés ou non, figurent dans le poste « Coût des ventes, frais de vente et d'administration ».

### Options sur le prix des marchandises et des devises

La Coopérative a également recours à des options pour gérer le risque du prix des marchandises et des devises. Les options confèrent à la Coopérative le droit mais non l'obligation de les exercer à un prix déterminé avant la date d'échéance des options. La Coopérative n'utilise pas la comptabilité de couverture pour les options sur le prix des marchandises et des devises. Par conséquent, les gains et les pertes sur ces contrats, matérialisés ou non, figurent dans le poste « Coût des ventes, frais de vente et d'administration ».

### Swaps de taux d'intérêt

Afin de gérer le risque de variation de taux d'intérêt de la dette, la Coopérative utilise des swaps de taux d'intérêt. Elle n'utilise pas la comptabilité de couverture pour les swaps de taux d'intérêt. Par conséquent, les gains et les pertes sur ces contrats, matérialisés ou non, figurent dans le poste « Gains sur réévaluation des swaps de taux d'intérêt ».

### Impôts sur l'excédent (recouvrement)

La Coopérative utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser ses impôts sur l'excédent. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont comptabilisés pour tenir compte des incidences fiscales futures des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux d'imposition pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront aux bénéfices imposables des exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôts futurs est prise en compte dans les résultats de la période au cours de laquelle la modification entre en vigueur. Une provision pour moins-value est constituée dans la mesure où, selon la direction, il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôts futurs ne pourront être réalisés.

### Exercice

La Coopérative termine son exercice le dernier samedi d'octobre. Les exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022 comprennent 52 semaines.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 2) Principales méthodes comptables

## Changements de méthodes comptables

## Agriculture

Le 30 octobre 2022, la Coopérative a adopté le nouveau chapitre 3041 de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, « Agriculture ». Ce nouveau chapitre présente les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et les informations à fournir des stocks agricoles et des actifs biologiques producteurs. Il s'applique aux opérations et événements liés à la production agricole, y compris l'achat de produits récoltés des actifs biologiques à des fins de production agricole.

En vertu du nouveau chapitre 3041, un producteur agricole comptabilise les stocks agricoles et les actifs biologiques producteurs selon les définitions fournies, avec une présomption réfutable au moment de la comptabilisation initiale, que les actifs biologiques qui ne sont pas utilisés à des fins de production sont des stocks agricoles. Les stocks agricoles peuvent être reclassés dans les actifs biologiques producteurs lorsque certaines conditions sont remplies mais un actif biologique producteur ne peut être reclassé dans les stocks agricoles. Un producteur agricole choisit d'évaluer les stocks agricoles, selon leur nature et utilisation similaires, selon le modèle du coût ou, lorsque certaines conditions sont remplies, la valeur nette de réalisation. Lorsque le modèle du coût est utilisé, le producteur agricole choisit de déterminer le coût selon la méthode du coût complet ou uniquement les coûts des intrants. Les actifs biologiques producteurs sont comptabilisés au coût, diminué de l'amortissement cumulé et de toute perte de valeur. Ces derniers sont amortis sur leur durée de vie utile.

La Coopérative comptabilisait auparavant tous ses actifs biologiques en tant que stocks, évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la formule du premier entré, premier sorti, ou en tant qu'immobilisations corporelles, comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative.

La Coopérative a appliqué le nouveau chapitre 3041 de façon rétrospective. Les stocks agricoles et les actifs biologiques producteurs sont présentés séparément des autres stocks et des autres immobilisations corporelles, respectivement. Pour l'exercice 2022, la Coopérative a reclassé des stocks et des immobilisations en stocks agricoles et en actifs biologiques producteurs pour des montants de 189 041 \$ et 22 525 \$, respectivement. L'application du nouveau chapitre 3041 n'a aucun impact sur l'évaluation des stocks agricoles et des actifs biologiques producteurs.

## Accords d'infonuagique

Le 30 octobre 2022, la Coopérative a adopté par anticipation la nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client ». Cette nouvelle note d'orientation fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord.

Selon la NOC-20, l'entreprise est autorisée à appliquer une mesure de simplification facultative pour comptabiliser en charges les dépenses liées aux composantes d'un accord d'infonuagique lorsqu'elles sont engagées. Dans le cas où l'entreprise choisirait de ne pas avoir recours à la mesure de simplification, la NOC-20 énonce des facteurs visant à aider l'entreprise à déterminer si l'accord d'infonuagique comprend un actif incorporel logiciel ou un logiciel-service. Un choix de méthode comptable doit être fait soit pour inscrire à l'actif les dépenses liées aux activités d'implantation qui sont directement attribuables dans les cas où l'accord d'infonuagique porte sur un logiciel-service, soit pour comptabiliser en charges les dépenses liées aux activités d'implantation lorsqu'elles sont engagées. La NOC-20 précise que l'entreprise doit établir sa propre méthode de répartition de la contrepartie d'un accord d'infonuagique, sur une base rationnelle et cohérente, entre les composantes séparables importantes de cet accord. Finalement, selon la NOC-20, l'entreprise doit fournir des informations sur le traitement comptable de l'accord d'infonuagique dans ses états financiers. La Coopérative a adopté la nouvelle NOC-20 de manière rétrospective. En conformité avec les dispositions transitoires, et parce qu'elle n'applique pas la mesure de simplification, la Coopérative n'a apporté aucun ajustement rétrospectif relativement aux dépenses liées aux activités d'implantation engagées dans le cadre d'un accord d'infonuagique avant le 30 octobre 2022. En plus de ne pas avoir appliqué la mesure de simplification, la Coopérative a aussi fait le choix de méthode comptable d'inscrire à l'actif les dépenses liées aux activités d'implantation directement attribuables dans les cas où l'accord d'infonuagique est de type logiciel-service. L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Coopérative.

## Produits

Le 30 octobre 2022, la Coopérative a adopté les modifications au chapitre 3400 de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, « Produits ». La norme modifiée fournit des indications supplémentaires pour déterminer si un accord consiste en une série de contrats ou un contrat unique, et sur la détermination des unités de comptabilisation qu'il comporte, la répartition de la contrepartie d'un accord à composantes multiples entre chaque unité de comptabilisation distincte en proportion du prix de vente spécifique, et les méthodes d'estimation de ce prix de vente spécifique lorsqu'il ne peut pas être observé directement, et la constatation des produits selon la méthode de l'avancement des travaux. Les modifications de la norme fournissent aussi les indicateurs à prendre en considération pour déterminer si les produits sont à présenter sur la base du montant brut ou du montant net, les critères à utiliser pour déterminer quand constater les produits d'une vente à livrer, et les obligations d'information sur les contrats en cours à la date de clôture qui sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. La Coopérative a adopté les modifications au chapitre 3400 de façon rétrospective. L'application de ces modifications a engendré une réduction des produits et du coût des ventes de 441 938 \$ relatifs à l'exercice 2022.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 3) Ajustements relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle

Le 3 juillet 2023, un actionnaire sans contrôle, détenant 12,5 % des actions d'une filiale de la Division agricole, a exercé son option de vente de ses intérêts dans cette filiale, générant un rachat de 6,25 % de ses intérêts pour la somme de 6 296 \$ et l'octroi d'une nouvelle option de vente pour la participation résiduelle. Cette transaction a généré une diminution de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle de 3 430 \$, une diminution de la réserve de 826 \$ et une réduction du surplus d'apport de 2 040 \$. La somme est payable par la Coopérative en date du 28 octobre 2023 et porte intérêts selon les modalités du contrat. Celle-ci est présentée au poste « Dette à long terme ».

Le 19 juillet 2023, la Coopérative a racheté la totalité de la participation d'un groupe d'actionnaires sans contrôle, détenant 22,5 % des actions d'une filiale de la Division agricole pour une somme négligeable. Cette transaction a généré une diminution de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle et de la réserve de 4 121 \$.

Le 21 avril 2022, un groupe d'actionnaires sans contrôle, détenant 45 % des actions d'une filiale de la Division détail, a exercé son option de vente de 15 % de ses intérêts dans cette filiale pour la somme de 24 590 \$. Cette transaction a généré une diminution de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle de 20 008 \$ et une diminution de la réserve de 4 582 \$. De ce montant, une somme de 1 090 \$ a été payée au cours de l'exercice 2023.

## 4) Charges

Les charges comprennent les éléments suivants :

|   | 2023<br>\$       | 2022<br>[Retraités - note 2]<br>\$ |
|---|------------------|------------------------------------|
| <b>Coût des ventes, frais de vente et d'administration</b>                  |                  |                                    |
| Coût des stocks   | 5 321 004        | 5 716 698                          |
| Coûts des stocks agricoles  | 783 832          | 836 689                            |
| Salaires et avantages sociaux   | 1 108 631        | 1 036 902                          |
| Crédits d'impôts à la recherche et développement                            | (1 124)          | (1 028)                            |
| Aides gouvernementales créditées aux résultats                              | —                | (2 112)                            |
| Amortissement des immobilisations corporelles                               | 112 468          | 123 472                            |
| Amortissement des actifs biologiques producteurs                            | 8 531            | 2 532                              |
| Amortissement des actifs incorporels  | 39 268           | 39 383                             |
| Amortissement des crédits reportés  | —                | (1 291)                            |
| Autres charges  | 758 072          | 826 371                            |
|   | <b>8 130 682</b> | <b>8 577 616</b>                   |
| <b>Frais financiers nets</b>  |                  |                                    |
| Intérêts sur les emprunts bancaires   | —                | 505                                |
| Intérêts sur les obligations découlant des contrats de location-acquisition | 2 279            | —                                  |
| Intérêts sur la dette à long terme  | 77 536           | 72 588                             |
| Intérêts sur les actions privilégiées                                       | 2 060            | 3 160                              |
| Intérêts sur revenus reportés   | 8 220            | 4 556                              |
| Amortissement des coûts de transaction                                      | 2 823            | 5 775                              |
| Intérêts créditeurs   | (2 199)          | (2 554)                            |
|   | <b>90 719</b>    | <b>84 030</b>                      |

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 5) Impôts sur l'excédent

Les principales composantes des impôts sur l'excédent (recouvrement) comptabilisés à l'état des résultats consolidés se présentent comme suit :

|   | 2023<br>\$    | 2022<br>\$   |
|---|---------------|--------------|
| Exigibles                                   | 34 664        | 10 593       |
| Futurs                                      | (4 860)       | (11 259)     |
| <b>Impôts sur l'excédent (recouvrement)</b> | <b>29 804</b> | <b>(666)</b> |

Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôts futurs s'établissent comme suit :

|  | 2023<br>\$      | 2022<br>\$      |
|--|-----------------|-----------------|
| Immobilisations corporelles                        | (72 528)        | (106 593)       |
| Placements   | (21 409)        | (31 268)        |
| Actifs incorporels                                 | 5 432           | (7 429)         |
| Pertes reportables                                 | 14 489          | 31 295          |
| Provisions et réserves non admissibles fiscalement | 6 217           | 22 651          |
| Avantages sociaux futurs                           | 4 701           | 8 659           |
| Dépenses de recherche et développement reportées   | (289)           | 7 439           |
| Autres   | 5 454           | 8 063           |
|  | <b>(57 933)</b> | <b>(67 183)</b> |
| <b>Actif d'impôts futurs</b>                       | <b>746</b>      | <b>10 518</b>   |
| <b>Passif d'impôts futurs</b>                      | <b>(58 679)</b> | <b>(77 701)</b> |
|  | <b>(57 933)</b> | <b>(67 183)</b> |

Au 28 octobre 2023, des pertes autres qu'en capital s'élevant à 269 879 \$ au fédéral et 328 760 \$ au provincial ont été accumulées dans la Coopérative et certaines filiales pour lesquelles aucun actif d'impôts futurs n'a été comptabilisé. Ces pertes expirent entre 2035 et 2043. La Coopérative a des écarts temporaires déductibles de 85 025 \$ pour lesquels aucun actif d'impôts futurs n'a été constaté.

## 6) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend un montant de 7 915 \$ utilisé pour garantir des positions relatives à des instruments financiers dérivés en date du 29 octobre 2022.

## 7) Débiteurs

|                                    | 2023<br>\$     | 2022<br>\$     |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| Comptes clients                    | 468 502        | 521 332        |
| Provisions pour créances douteuses | (13 818)       | (18 270)       |
|                                    | <b>454 684</b> | <b>503 062</b> |
| Sommes à recevoir de l'État        | 29 559         | 20 834         |
|                                    | <b>484 243</b> | <b>523 896</b> |

Le 23 septembre 2023, une filiale de la Coopérative a renouvelé une entente portant sur une cession de créances d'une portion du portefeuille des débiteurs pour une période d'un an. Au 28 octobre 2023, conformément à l'entente, 146 949 \$ [126 179 \$ en 2022] de créances ont été vendues pour une contrepartie, nette de la réserve, de 115 000 \$ [100 200 \$ en 2022], sans recours ni garantie et donc décomptabilisées du bilan consolidé.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 8) Stocks

Les stocks, excluant ceux de nature agricole, se détaillent comme suit :

|                                    | 2023<br>\$     | 2022<br>\$ [Retraités - note 2] |
|------------------------------------|----------------|---------------------------------|
| Stocks de la Division alimentation | 314 880        | 345 314                         |
| Stocks de la Division agricole     | 215 326        | 546 880                         |
| Stocks de la Division détail       | 170 622        | 180 975                         |
|                                    | <b>700 828</b> | <b>1 073 169</b>                |

## 9) Actifs biologiques

## Stocks agricoles

|                                    | Quantité  |           | Montant        |                |
|------------------------------------|-----------|-----------|----------------|----------------|
|                                    | 2023      | 2022      | 2023<br>\$     | 2022<br>\$     |
| Œufs                               | 3 895 977 | 3 723 882 | 2 204          | 2 030          |
| Animaux vivants - volaille         | 316 400   | 206 365   | 659            | 412            |
| Animaux vivants - porc             | 1 238 050 | 1 419 377 | 140 811        | 181 606        |
| Animaux de reproduction - volaille | 413 622   | 402 103   | 5 004          | 4 993          |
|                                    |           |           | <b>148 678</b> | <b>189 041</b> |

## Actifs biologiques producteurs

Au 28 octobre 2023, la Coopérative détient 68 593 truies [89 112 en 2022].

|                                | 2023       |                               |                                 |
|--------------------------------|------------|-------------------------------|---------------------------------|
|                                | Coût<br>\$ | Amortissement<br>cumulé<br>\$ | Valeur comptable<br>nette<br>\$ |
| Animaux de reproduction - porc | 20 746     | 4 621                         | 16 125                          |

|                                | 2022       |                               |                                 |
|--------------------------------|------------|-------------------------------|---------------------------------|
|                                | Coût<br>\$ | Amortissement<br>cumulé<br>\$ | Valeur comptable<br>nette<br>\$ |
| Animaux de reproduction - porc | 38 128     | 15 603                        | 22 525                          |

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 10) Intérêts dans des partenariats

|   | 2023<br>\$     | 2022<br>\$ |
|---|----------------|------------|
| Actions dont le pourcentage de détention est de 50 % et 67,7 % de la Division alimentation    | 43 713         | 50 986     |
| Actions dont le pourcentage de détention est de 50 % de la Division agricole                  | 194 739        | 197 064    |
| Actions dont le pourcentage de détention est de 50 % de la Division détail                    | 1 266          | 1 210      |
| Actions dont le pourcentage de détention est de 50 % dans une entreprise du secteur pétrolier | —              | 101 062    |
|   | <b>239 718</b> | 350 322    |
| Autres passifs  | <b>33 643</b>  | 22 451     |

La Coopérative détient des intérêts dans deux partenariats dont la quote-part est supérieure à 10 % des résultats de la Coopérative avant la quote-part des résultats des partenariats et des impôts. La Coopérative détient 50 % des parts de ces partenariats dont la valeur comptable de l'un s'élève à 42 613 \$ et dont la valeur comptable de l'autre est négative de 31 606 \$ au 28 octobre 2023 [un partenariat pour une valeur négative de 22 451 \$ en 2022]. Sur ce montant, un solde de 31 606 \$ est enregistré au poste « Autres passifs ».

Pour la période se terminant le 28 octobre 2023, deux intérêts dans des partenariats détenus par des filiales de la Coopérative ont enregistré une quote-part négative supérieure à leur valeur comptable à cette même date. Les filiales de la Coopérative s'étant engagées à fournir un soutien financier à ces entités, l'excédent de leur quote-part des pertes sur la valeur comptable de 33 643 \$ [un partenariat pour 22 451 \$ en 2022] a été comptabilisé au poste « Autres passifs ».

## Division alimentation

Le 23 février 2023, une filiale de la Coopérative a procédé à la vente de la totalité de son intérêt dans un partenariat pour une contrepartie de 124 843 \$. Cette transaction a engendré un gain de 108 651 \$, lequel a été enregistré au poste « Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs » à l'état des résultats consolidés. Un billet à recevoir de 5 171 \$ a également été remboursé dans le cadre de la transaction.

## Division agricole

Le 1<sup>er</sup> avril 2023, une filiale de la Coopérative a procédé à la vente de 50 % des actions de l'une de ses filiales, portant sa participation à 50 % et générant une perte du contrôle de celle-ci, pour un prix de vente de 1 051 \$.

À la suite de cette transaction, des actifs à court terme de 8 036 \$, des actifs à long terme de 2 658 \$, des passifs à court terme de 5 426 \$ ainsi que des passifs à long terme de 2 234 \$ ont été décomptabilisés. La participation conservée, désormais considérée comme un intérêt dans un partenariat, a été comptabilisée selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Une perte sur la vente des actions et une perte sur réévaluation de la participation résiduelle, d'un total de 932 \$, ont été constatées à titre de perte nette à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

Le 18 février 2022, une filiale de la Coopérative a procédé à la vente de 50 % des actions de l'une de ses filiales, portant sa participation à 50 % et générant une perte du contrôle de celle-ci, pour un prix de vente de 8 887 \$. Deux billets à recevoir totalisant 2 000 \$ ont été émis dans le cadre de la transaction, lesquels portent intérêts et sont remboursables d'ici 2032, selon les modalités du contrat. Un montant de 1 200 \$ a été remboursé au cours de l'exercice 2023.

À la suite de cette transaction, des actifs à court terme de 52 439 \$, des actifs à long terme de 17 962 \$, des passifs à court terme de 44 047 \$ ainsi que des passifs à long terme de 8 167 \$ ont été décomptabilisés. La participation conservée, désormais considérée comme un intérêt dans un partenariat, a été comptabilisée selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Une perte sur la vente des actions et une perte sur réévaluation de la participation résiduelle, d'un total de 413 \$, ont été constatées à titre de perte nette à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 10) Intérêts dans des partenariats

## Secteur pétrolier

Le 31 juillet 2023, une filiale de la Coopérative a procédé à la vente de 42,45 % des actions ordinaires de l'un de ses partenariats pour une contrepartie totale au comptant de 65 835 \$, portant sa participation à 7,55 %. Une perte sur la vente des actions d'une valeur de 16 819 \$ a été constatée à titre de perte nette à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés. La participation conservée est constituée d'actions privilégiées non-votantes et non-participatives d'une valeur de 15 000 \$, rachetables sur 15 ans et comptabilisées dans les Placements, ainsi que d'actions ordinaires votantes et participatives d'une valeur de 10 000 \$, constatées à titre de Participation dans une entité sous influence notable.

Également le 31 juillet 2023, la Coopérative a procédé à la vente d'actions non participatives détenues dans ce partenariat pour la somme de 11 665 \$. Cette transaction a engendré un gain de 1 665 \$, lequel a été enregistré au poste « Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs » à l'état des résultats consolidés.

Suite à cette transaction, le 29 septembre 2023, cette filiale de la Coopérative a procédé au rachat de la totalité des parts d'un groupe d'actionnaires sans contrôle pour une considération totale de 11 387 \$. L'excédent de la juste valeur de la contrepartie versée sur la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle a été comptabilisé en augmentation de la réserve pour un montant de 2 704 \$ et la participation ne donnant pas le contrôle a été diminuée de 14 092 \$.

## 11) Participations dans des entités sous influence notable

|   | 2023<br>\$     | 2022<br>\$ |
|---|----------------|------------|
| Actions dont le pourcentage de détention varie entre 8,9 % et 39,4 %<br>[6,8 % et 47,2 % en 2022] de la Division alimentation | 114 210        | 102 574    |
| Actions dont le pourcentage de détention varie entre 16,5 % et 46 %<br>[7,6 % et 46,5 % en 2022] de la Division agricole      | 23 500         | 15 594     |
| Actions dont le pourcentage de détention varie entre 20 % et 40 % de la Division détail                                       | 35 074         | 29 928     |
| Actions dont le pourcentage de détention est de 7,6 % dans une entreprise du secteur pétrolier                                | 10 392         | —          |
|   | <b>183 176</b> | 148 096    |

Au cours des deux derniers exercices, la Coopérative ne détient aucune participation dans des entités sous influence notable dont la quote-part dépassait le seuil de 10 %.

## Division agricole

Le 1<sup>er</sup> novembre 2022, la Coopérative a procédé à la vente de 21 % des actions de l'une de ses filiales, portant sa participation à 30,2 % et générant une perte du contrôle de celle-ci, pour un prix de vente de 11 765 \$. À la suite de cette transaction, des actifs à court terme de 2 343 \$, des actifs à long terme de 58 945 \$, des passifs à court terme de 7 029 \$, des passifs à long terme de 4 363 \$ ainsi qu'une participation ne donnant pas le contrôle de 23 189 \$ ont été décomptabilisés. La participation conservée représente dorénavant une participation dans une entité sous influence notable de 16,5 % détenue par la Division agricole, alors que la participation résiduelle est détenue par un partenariat de la Division alimentation. Ces participations ont été comptabilisées selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour 15 060 \$. Un gain sur la vente des actions de 118 \$ a été constaté à titre de Gain net (perte nette) à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

Le 1<sup>er</sup> août 2022, la Coopérative a procédé à la vente de la totalité de ses actions détenues dans une entité sous influence notable pour une contrepartie de 9 600 \$. Cette transaction a engendré un gain de 1 290 \$, lequel a été enregistré au poste « Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs » à l'état des résultats consolidés.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 12) Placements

|   | 2023<br>\$ | 2022<br>\$ |
|---|------------|------------|
| Actions et autres titres de coopératives  | 25 882     | 17 209     |
| Billets à recevoir, ne portant pas intérêt, sans échéance   | 16 868     | 32 940     |
| Billet à recevoir, portant intérêt au taux de 5,91 % [8,41 % en 2022], sans échéance  | 2 187      | 8 205      |
| Billet à recevoir, ne portant pas intérêt, remboursable par versements annuels de 3 000 \$ et un versement final de 4 000 \$, échéant en octobre 2024 | 6 846      | 6 583      |
| Autres billets à recevoir, portant intérêt entre 0 % et 8,7 % [0 % et 15 % en 2022], sans échéance ou échéants entre août 2024 et octobre 2037        | 10 274     | 15 816     |
|   | 62 057     | 80 753     |
| Placements échéant à moins d'un an  | 5 917      | 10 731     |
|   | 56 140     | 70 022     |

## 13) Immobilisations corporelles

|   | 2023       |                            | Valeur comptable nette<br>\$ |
|---|------------|----------------------------|------------------------------|
|   | Coût<br>\$ | Amortissement cumulé<br>\$ |                              |
| Terrains  | 141 816    | —                          | 141 816                      |
| Pavage  | 45 834     | 22 583                     | 23 251                       |
| Bâtiments   | 945 228    | 333 730                    | 611 498                      |
| Machinerie et équipement                                  | 1 111 481  | 832 625                    | 278 856                      |
| Matériel roulant  | 58 272     | 47 361                     | 10 911                       |
| Améliorations locatives                                   | 25 638     | 6 873                      | 18 765                       |
| Biens loués en vertu des contrats de location-acquisition |            |                            |                              |
| Bâtiments   | 6 896      | 765                        | 6 131                        |
| Machinerie et équipement                                  | 31 342     | 3 991                      | 27 351                       |
|   | 2 366 507  | 1 247 928                  | 1 118 579                    |
| Immobilisations corporelles destinées à la vente          |            |                            |                              |
| Court terme   | —          | —                          | 7 158                        |
| Long terme  | —          | —                          | 20 880                       |

|   | 2022<br>[Retraités - note 2] |                            | Valeur comptable nette<br>\$ |
|---|------------------------------|----------------------------|------------------------------|
|   | Coût<br>\$                   | Amortissement cumulé<br>\$ |                              |
| Terrains  | 152 687                      | —                          | 152 687                      |
| Pavage  | 45 436                       | 19 554                     | 25 882                       |
| Bâtiments   | 1 023 443                    | 321 446                    | 701 997                      |
| Machinerie et équipement                                  | 1 126 451                    | 775 810                    | 350 641                      |
| Matériel roulant  | 60 899                       | 49 580                     | 11 319                       |
| Améliorations locatives                                   | 21 937                       | 5 538                      | 16 399                       |
| Biens loués en vertu des contrats de location-acquisition |                              |                            |                              |
| Bâtiments   | 2 597                        | 563                        | 2 034                        |
| Machinerie et équipement                                  | 23 737                       | 991                        | 22 746                       |
|   | 2 457 187                    | 1 173 482                  | 1 283 705                    |
| Immobilisations corporelles destinées à la vente          |                              |                            |                              |
| Court terme   | —                            | —                          | 6 061                        |
| Long terme  | —                            | —                          | 45 883                       |

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 13) Immobilisations corporelles

Dans le cours normal de ses activités, en ayant pour objectif d'optimiser ses emplacements d'affaires, la Coopérative a décidé de mettre en vente des immobilisations corporelles ayant une valeur comptable nette totale de 28 038 \$ [51 944 \$ en 2022]. De ce montant, 7 158 \$ [6 061 \$ en 2022] ont été présentés à titre d'immobilisations destinées à la vente à court terme et 20 880 \$ [45 883 \$ en 2022] à long terme.

Pour une deuxième année consécutive, des infrastructures relatives aux activités d'exportation de grains ont entraîné des flux de trésorerie négatifs. De ce fait, la Coopérative a établi qu'elle se trouvait en présence d'indicateurs suggérant que la valeur comptable de l'actif n'est plus recouvrable et qu'elle dépasse la juste valeur de celle-ci et un test de dépréciation a été effectué. À la lumière des résultats du test de dépréciation, la Coopérative a déterminé que la juste valeur estimative était inférieure à la valeur comptable. En conséquence, une perte de valeur de 46 396 \$ a été constatée dans une filiale de la Coopérative à titre de perte nette à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés [6 892 \$ en 2022].

Le 28 juin 2023, la Division alimentation a annoncé la fermeture de l'une de ses usines, prévue au début de l'exercice 2024. Au 1<sup>er</sup> juillet 2023, une évaluation de la bâtisse et des terrains a été effectuée par un évaluateur indépendant. Une dépréciation de 19 205 \$ a été constatée sur ces actifs. La Coopérative a évalué la juste valeur des autres actifs relatifs à cette usine en fonction des données historiques. Une dépréciation de 10 113 \$ a été constatée sur ces actifs. Au 28 octobre 2023, une perte de valeur de 29 318 \$ a donc été comptabilisée et présentée à titre de perte nette à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

En date du 28 octobre 2023, un plan de vente a été approuvé par le conseil d'administration pour une autre usine de la Division alimentation. Une perte de valeur de 6 495 \$ a été comptabilisée et présentée à titre de perte nette à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés en lien avec la fermeture de cette usine. Ces actifs sont présentés à titre d'immobilisations destinées à la vente.

Les immobilisations corporelles en cours de construction de la Coopérative ne font pas l'objet d'un amortissement. Leur valeur comptable nette s'élève à 39 280 \$ [41 853 \$ en 2022].

## 14) Actifs incorporels

|  | 2023       |                            | Valeur comptable nette<br>\$ |
|--|------------|----------------------------|------------------------------|
|  | Coût<br>\$ | Amortissement cumulé<br>\$ |                              |
| Marques de commerce                                | 113 598    | 14 236                     | 99 362                       |
| Listes de clients                                  | 250 984    | 99 773                     | 151 211                      |
| Droits d'exclusivité d'approvisionnement           | 99 846     | 52 688                     | 47 158                       |
| Droits de production                               | 2 079      | —                          | 2 079                        |
| Logiciels et projets de développement informatique | 69 790     | 35 724                     | 34 066                       |
| Support financier                                  | 11 227     | 3 994                      | 7 233                        |
|  | 547 524    | 206 415                    | 341 109                      |

|  | 2022       |                            | Valeur comptable nette<br>\$ |
|--|------------|----------------------------|------------------------------|
|  | Coût<br>\$ | Amortissement cumulé<br>\$ |                              |
| Marques de commerce                                | 122 749    | 16 909                     | 105 840                      |
| Listes de clients                                  | 258 766    | 85 528                     | 173 238                      |
| Droits d'exclusivité d'approvisionnement           | 92 833     | 48 943                     | 43 890                       |
| Droits de production                               | 44 922     | —                          | 44 922                       |
| Logiciels et projets de développement informatique | 64 764     | 35 637                     | 29 127                       |
| Support financier                                  | 7 717      | 2 663                      | 5 054                        |
|  | 591 751    | 189 680                    | 402 071                      |

La valeur comptable des marques de commerce à durée de vie indéfinie ne faisant pas l'objet d'amortissement est de 94 292 \$ en 2023 et 2022.

Le 27 octobre 2023, par l'entremise de l'acquisition de la totalité des actions d'une société, une filiale de la Division alimentation a acquis un droit d'exclusivité d'approvisionnement pour la somme de 12 510 \$.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 14) Actifs incorporels

Au cours de l'exercice 2023, la Division alimentation a décidé de cesser l'utilisation de certaines listes clients et marques de commerce de l'une de ses filiales. Ainsi, la Coopérative a déterminé qu'elle se trouvait en présence d'indicateurs suggérant que la valeur comptable des listes clients et des marques de commerce afférentes à cette filiale dépasse la juste valeur de celles-ci. Par conséquent, la Coopérative a effectué des tests de dépréciation fondés sur l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie relatifs à ces actifs. À la lumière des résultats des tests de dépréciation, la Coopérative a déterminé que la juste valeur estimative de ces actifs incorporels était inférieure à la valeur comptable de 7 360 \$. Une perte de valeur correspondant à ce montant a été comptabilisée et présentée à titre de perte nette à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

Le 22 février 2022, une filiale de la Division alimentation a procédé à la vente de la propriété intellectuelle et certains autres éléments d'actifs intangibles relatifs à des activités de recherche pour une contrepartie de 25 000 \$. La valeur comptable propre à ces actifs étant nulle, un gain du même montant a été comptabilisé à titre de Gain net (perte nette) à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

Au cours du mois d'octobre 2022, la Coopérative, par le biais de sa Division agricole, a procédé à la vente de droits de production et d'actifs agricoles, d'une valeur comptable de 532 \$, pour une contrepartie au net de 37 746 \$. Un gain de 37 214 \$ a donc été constaté à titre de Gain net (perte nette) à la cession et dévaluation d'actifs.

## 15) Écarts d'acquisition

Aucune perte de valeur n'a été constatée au cours de l'exercice 2023.

En 2022, pour une deuxième année consécutive, des conditions de marché défavorables ont entraîné des pertes importantes au sein de la Division alimentation.

De ce fait, la Coopérative a établi qu'elle se trouvait en présence d'indicateurs suggérant que la valeur comptable de l'unité d'exploitation à laquelle un écart d'acquisition est rattaché dépassait la juste valeur de celle-ci. Par conséquent, un test de dépréciation de l'écart d'acquisition fondé sur l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie a été effectué.

À la lumière des résultats du test de dépréciation, la Coopérative a déterminé que la juste valeur estimative de l'unité d'exploitation était inférieure à la valeur comptable. En conséquence, une perte de valeur de l'écart d'acquisition de 200 000 \$ a été constatée dans une filiale de la Coopérative. D'autres actifs détenus par la Coopérative ont par le fait même été dévalués, soit 43 629 \$ d'écarts d'acquisition supplémentaires, 1 808 \$ d'actifs incorporels et 2 434 \$ d'immobilisations corporelles. Une perte de valeur totale de 247 871 \$ a donc été enregistrée et présentée à titre de perte nette à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés au cours de l'exercice clos le 29 octobre 2022.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 16) Sortie d'actifs et abandon d'activités

Le 31 août 2022, le conseil d'administration a approuvé l'abandon des activités d'une filiale de la Division agricole, œuvrant dans la commercialisation de grains en Ontario. Les actifs à long terme ont fait l'objet d'un plan de vente actif, impliquant la disposition des infrastructures relatives à ces activités, lequel a été complété au cours de l'exercice 2023. Les actifs à court terme, les passifs à court terme ainsi que les obligations financières ont été encaissés ou réglés dans le cours normal des affaires jusqu'à l'abandon complet des activités, majoritairement au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023. En date du 28 octobre 2023, cette filiale affiche des actifs à court terme résiduels de 2 199 \$ [110 367 \$ en 2022], des actifs à long terme de 360 \$ [19 281 \$ en 2022] et des passifs à court terme de 619 \$ [86 993 \$ en 2022]. Les passifs à long terme, composés uniquement de la facilité de crédit ont été remboursés au cours de l'exercice [43 055 \$ en 2022].

Le tableau suivant présente le détail de la perte nette afférente aux activités abandonnées :

|   | 2023<br>\$     | 2022<br>\$ |
|---|----------------|------------|
| <b>Produits</b>   | <b>258 593</b> | 680 142    |
| <b>Charges</b>  |                |            |
| Coût des ventes, frais de vente et d'administration             | 257 595        | 734 844    |
| Frais financiers nets   | 2 883          | 9 030      |
|   | <b>260 478</b> | 743 874    |
| <b>Perte d'exploitation</b>                                     | <b>(1 885)</b> | (63 732)   |
| <b>Autres résultats</b>   |                |            |
| Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs | 244            | (991)      |
|   | <b>(1 641)</b> | (64 723)   |

Aucune charge d'impôts liés aux activités abandonnées n'a été encourue pour 2023. Pour 2022, les impôts recouverts liés aux activités abandonnées s'établissaient à 16 540 \$, ce qui réduisait la perte afférente aux activités abandonnées à 48 183 \$.

## 17) Emprunts bancaires

Le montant d'emprunts bancaires provient d'une facilité de crédit à demande d'une filiale.

La facilité de crédit à demande, renouvelable annuellement et autorisée par voie d'emprunts, d'avances, de lettres de crédit et de lettres de garantie, totalise 17 000 \$ jusqu'à concurrence d'un montant global de 6 000 \$ pour les lettres de crédit et les lettres de garantie. Un montant de 12 190 \$ était utilisé au 28 octobre 2023 [16 684 \$ au 29 octobre 2022]. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel, soit 7,20 % en 2023 [5,95 % en 2022]. La Coopérative est garante solidairement de la totalité des sommes dues en vertu de cette entente.

En date du 29 octobre 2022, une filiale de la Coopérative, déconsolidée au cours de l'exercice, affichait un emprunt bancaire d'un montant de 1 248 \$.

## 18) Crédoeurs et charges à payer

|   | 2023<br>\$     | 2022<br>\$ |
|---|----------------|------------|
| Comptes fournisseurs et charges à payer | 767 903        | 901 048    |
| Sommes à remettre à l'État              | 11 596         | 11 260     |
| Intérêts courus autres                  | 10 623         | 4 453      |
|   | <b>790 122</b> | 916 761    |

Au cours de l'exercice, la Division alimentation a annoncé la fermeture d'usines. Le montant global des prestations de cessation d'emplois a été estimé et comptabilisé en 2023 à titre de charge à payer pour un montant de 6 935 \$ et sera payé au cours de l'exercice 2024.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 19) Obligations découlant des contrats de location-acquisition

|  | 2023<br>\$ | 2022<br>\$ |
|--|------------|------------|
| Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, portant intérêt au taux fixe de 6,84 %, remboursable par versements mensuels de 505 \$ en capital et intérêts, échéant en octobre 2025  | 10 853     | 15 977     |
| Obligations découlant de contrats de location-acquisition, portant intérêt à des taux fixes variant de 6,55 % à 8,84 % [6,55 % en 2022], remboursables par versements mensuels variant de 20 \$ à 131 \$ [88 \$ en 2022] en capital et intérêts, échéant de mars 2025 à août 2026 [octobre 2025 en 2022] | 8 448      | 2 787      |
| Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, portant intérêt au taux préférentiel plus 1 %, remboursable par versements mensuels de 45 \$ en capital, échéant en décembre 2060   | 3 763      | —          |
| Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, portant intérêt au taux fixe de 6,99 %, remboursable par versements mensuels de 99 \$ en capital et intérêts, échéant en octobre 2025   | 2 134      | 3 138      |
|  | 25 198     | 21 902     |
| Obligations découlant des contrats de location-acquisition exigibles à moins d'un an   | 10 803     | 7 025      |
|  | 14 395     | 14 877     |

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

|                  | \$     |
|------------------|--------|
| 2024             | 10 803 |
| 2025             | 10 800 |
| 2026             | 1 445  |
| 2027             | 537    |
| 2028             | 537    |
| 2029 et suivants | 1 076  |

## 20) Dette à long terme

|   | 2023<br>\$ | 2022<br>\$ |
|---|------------|------------|
| Facilité de crédit <sup>1</sup> utilisée par voie d'emprunts sur marge et par voie d'avances SOFR à des taux variant de 6,64 % à 6,70 % au 28 octobre 2023 [7,98 % à 8,38 % en 2022], échéant en décembre 2026  | 302 168    | 858 868    |
| Facilité de crédit <sup>2</sup> d'une filiale, utilisée par voie d'emprunts sur marge canadiens et américains au taux préférentiel [5,95 % en 2022] plus un taux variable déterminé par un ratio financier trimestriel et par voie d'acceptations bancaires [8,52 % en 2022], remboursée par anticipation en juillet 2023   | —          | 43 564     |
| Crédit à terme, garanti par des hypothèques mobilières et immobilières sur la majorité des actifs, comportant deux tranches portant intérêt aux taux fixes de 6,50 % pour un notionnel de 60 000 \$ et 4,64 % pour un notionnel de 40 000 \$, remboursables en sept versements annuels en capital de 8 571 \$ et 5 714 \$ à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2023  | 100 000    | 100 000    |
| Crédit à terme d'une filiale, garanti par une hypothèque immobilière sur certains actifs pour une valeur comptable de 133 395 \$ en 2023 [139 537 \$ en 2022], utilisé par voie d'emprunt sur marge au taux préférentiel plus 1 %, soit 8,20 % [sous forme d'acceptations bancaires au taux variable CDOR 1 mois, soit 3,74 % plus 2,55 %, soit 6,29 % et sous forme d'emprunts sur marge au taux préférentiel plus 1 %, soit 6,95 % en 2022] remboursable par versements trimestriels en capital de 1 034 \$ ainsi qu'un versement final de 95 151 \$ le 29 janvier 2024 | 95 151     | 100 322    |

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 20) Dette à long terme

|   | 2023<br>\$ | 2022<br>\$ |
|---|------------|------------|
| Crédit à terme d'une filiale, garanti par une hypothèque immobilière sur l'universalité des biens de cette filiale pour une valeur comptable de 47 249 \$ [97 680 \$ en 2022], portant intérêt à taux fixe de 12,0 % [6,0 % en 2022], capital et intérêts remboursables en totalité le 31 mai 2025  | 39 433     | 36 500     |
| Crédit à terme d'une filiale, garanti par une hypothèque immobilière sur l'universalité des biens de cette filiale pour une valeur comptable de 47 249 \$ [97 680 \$ en 2022], à taux fixe de 13,0 % [7,0 % en 2022], capital et intérêts remboursables en totalité le 31 mai 2025  | 3 190      | 3 000      |
| Emprunt, portant intérêt à taux fixe de 5,25 % en 2023 [3,5 % en 2022], remboursable sur demande  | 17 220     | 15 147     |
| Billet à payer d'une filiale, portant intérêt au taux variable de 5,0 % en 2022 modulable en fonction du taux directeur de la Banque du Canada, éteint en octobre 2023  | —          | 12 169     |
| Billet à payer d'une filiale, sans intérêt et sans modalité de remboursement  | 7 000      | 6 000      |
| Billet à payer d'une filiale, portant intérêt au taux fixe de 6,0 %, échéant en novembre 2023   | 6 296      | —          |
| Emprunts hypothécaires d'une filiale, garantis par des hypothèques mobilières et immobilières, sous forme d'acceptations bancaires [taux de 4,18 % en 2022] et d'un emprunt sur marge portant intérêt au taux préférentiel moins 0,25 % [5,70 % en 2022], échéant de novembre 2022 à juin 2023. Cette filiale a été déconsolidée en novembre 2022 | —          | 5 263      |
| Autres dettes, à des taux variant de 0 % à 7,20 % en 2023 [0 % à 5,95 % en 2022], échéant en janvier 2026 [entre décembre 2022 et janvier 2026 en 2022]   | 1 922      | 3 655      |
|   | 572 380    | 1 184 488  |
| Coûts de transaction  | (906)      | (2 475)    |
|   | 571 474    | 1 182 013  |
| Dette à long terme exigible à moins d'un an   | 140 297    | 46 009     |
|   | 431 177    | 1 136 004  |

1. La Coopérative dispose d'une facilité de crédit globale de 1 100 000 \$ en 2023 et 2022 de crédit rotatif, garantie par des hypothèques mobilières et immobilières sur la majorité des actifs. La Coopérative peut utiliser ce crédit selon les formes suivantes : emprunts sur marge en dollars canadiens [83 117 \$ utilisé en 2023 et 82 021 \$ en 2022] et/ou américains [2 925 \$ US utilisé en 2023 et 1 356 \$ US en 2022], avances SOFR libellées en dollars américains [157 054 \$ US utilisé en 2023 et 563 909 \$ US en 2022 sous forme d'avances LIBOR] et lettres de garantie. Le taux d'intérêt est déterminé à partir d'une grille de taux qui varie en fonction d'un ratio financier calculé trimestriellement sur une base consolidée. Le taux pondéré au 28 octobre 2023 est de 6,98 % [8,38 % au 29 octobre 2022]. Le 22 décembre 2023, la Coopérative a amendé et renouvelé son entente de facilité de crédit globale pour une durée de 3 ans. Les autres conditions relatives à ce prêt demeurent majoritairement inchangées.

2. Au 29 octobre 2022, une filiale de la Coopérative disposait d'une facilité de crédit rotatif de 105 000 \$ et pouvait l'utiliser selon les formes suivantes : emprunts sur marge en dollars canadiens [6 979 \$ utilisé] et/ou américains [505 \$ US utilisé], acceptations bancaires [36 000 \$ utilisé], avances SOFR et lettres de crédit. Le taux d'intérêt était déterminé à partir d'une grille de taux qui varie en fonction d'un ratio financier calculé trimestriellement sur une base consolidée. Sous la même convention de crédit, la Coopérative disposait d'un crédit à terme de 20 000 \$ pouvant être utilisé par l'émission de lettres de crédit. Cette facilité de crédit était sujette au respect de certains ratios financiers calculés sur la base des états financiers statutaires de la filiale de la Coopérative. Le taux pondéré de 2022 était de 8,69 %. Cette facilité a été remboursée en juillet 2023.

La dette à long terme de la Coopérative est sujette au respect de certains ratios financiers calculés sur la base des états financiers consolidés de la Coopérative. En date du 28 octobre 2023, la Coopérative respecte ces ratios financiers.

Également le 22 décembre 2023, la Coopérative a conclu une entente de crédit à terme de 270 000 \$, garantie par une hypothèque mobilière et immobilière sur certains actifs, ayant pour échéance le 22 décembre 2026. Ce prêt, qui comportera deux tranches, vise entre autres à remplacer le crédit à terme d'une filiale venant à échéance le 29 janvier 2024. La deuxième tranche doit être utilisée uniquement dans le but d'effectuer un rachat d'actions privilégiées d'investissement selon les modalités du contrat. De pair avec l'utilisation de la première tranche de ce crédit, un swap de taux d'intérêt a été mis en place par la Coopérative afin de couvrir le risque de taux d'intérêt sous-jacent à cet emprunt. Le taux net effectif fixé relatif à cet instrument financier dérivé est de 5,2 %.

Les remboursements de capital exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit : 2024 – 141 203 \$ ; 2025 – 57 483 \$ ; 2026 – 14 384 \$ ; 2027 – 316 454 \$ ; 2028 – 14 286 \$ ; 2029 et suivants – 28 570 \$.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

### 21) Crédit reporté

Au cours de l'exercice, les Divisions alimentation et détail ont pris part à des transactions de crédit-bail pour une contrepartie totale de 71 935 \$ [58 500 \$ en 2022]. L'excédent du gain résultant de la vente sur la valeur actualisée des paiements minimums exigibles sur la durée du bail, s'élevant à 13 626 \$ [30 188 \$ en 2022], est comptabilisée à titre de Gain net (perte nette) à la cession et dévaluation d'actifs et la différence de 27 594 \$ [7 974 \$ en 2022] est reportée et amortie, en proportion des loyers, sur la durée du bail. En date du 28 octobre 2023, le solde de crédit reporté se chiffre à 31 307 \$ [5 681 \$ en 2022].

### 22) Avantages sociaux futurs

La Coopérative évalue ses obligations au titre des régimes à prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de chaque exercice.

Les évaluations actuarielles les plus récentes des régimes de retraite aux fins de la capitalisation ont été effectuées en date du 29 octobre 2022 pour un régime, du 31 décembre 2022 pour cinq régimes et du 28 octobre 2023 pour deux régimes. Les prochaines évaluations actuarielles doivent être effectuées en date du 26 octobre 2024 pour deux régimes, du 25 octobre 2025 pour un régime, et du 31 décembre 2025 pour cinq régimes.

Les évaluations actuarielles les plus récentes pour les avantages complémentaires de retraite ont été effectuées le 28 octobre 2023 pour ces quatre régimes. Les prochaines évaluations actuarielles doivent être effectuées en date du 26 octobre 2024 et du 31 octobre 2026.

Les informations relatives aux régimes de retraite et aux avantages complémentaires se présentent comme suit :

|   | Régimes<br>de retraite<br>\$ | Avantages<br>complémentaires<br>\$ | Total<br>\$     |
|---|------------------------------|------------------------------------|-----------------|
| <b>2023</b>   |                              |                                    |                 |
| Obligations au titre des prestations définies       | 168 216                      | 16 105                             | 184 321         |
| Juste valeur des actifs des régimes                 | 166 227                      | —                                  | 166 227         |
| <b>Passif net au titre des prestations définies</b> | <b>(1 989)</b>               | <b>(16 105)</b>                    | <b>(18 094)</b> |
|   | Régimes<br>de retraite<br>\$ | Avantages<br>complémentaires<br>\$ | Total<br>\$     |
| <b>2022</b>   |                              |                                    |                 |
| Obligations au titre des prestations définies       | 238 030                      | 26 697                             | 264 727         |
| Juste valeur des actifs des régimes                 | 228 004                      | —                                  | 228 004         |
| Passif net au titre des prestations définies        | (10 026)                     | (26 697)                           | (36 723)        |

L'actif et le passif net au titre des prestations définies sont présentés comme suit au bilan consolidé de la Coopérative :

|   | Régimes<br>de retraite<br>\$ | Avantages<br>complémentaires<br>\$ | Total<br>\$     |
|---|------------------------------|------------------------------------|-----------------|
| <b>2023</b>   |                              |                                    |                 |
| Actif au titre des prestations définies             | 41 788                       | —                                  | 41 788          |
| Passif au titre des prestations définies            | (43 777)                     | (16 105)                           | (59 882)        |
| <b>Passif net au titre des prestations définies</b> | <b>(1 989)</b>               | <b>(16 105)</b>                    | <b>(18 094)</b> |
|   | Régimes<br>de retraite<br>\$ | Avantages<br>complémentaires<br>\$ | Total<br>\$     |
| <b>2022</b>   |                              |                                    |                 |
| Actif au titre des prestations définies             | 35 575                       | —                                  | 35 575          |
| Passif au titre des prestations définies            | (45 601)                     | (26 697)                           | (72 298)        |
| Passif net au titre des prestations définies        | (10 026)                     | (26 697)                           | (36 723)        |

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

### 22) Avantages sociaux futurs

Le coût des régimes de retraite à prestations définies se compose de ce qui suit :

|   | Régimes<br>de retraite<br>\$ | Avantages<br>complémentaires<br>\$ | Total<br>\$    |
|---|------------------------------|------------------------------------|----------------|
| <b>2023</b>                                       |                              |                                    |                |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice   | 5 839                        | 1 665                              | 7 504          |
| Coût financier                                    | 638                          | 1 461                              | 2 099          |
| Réévaluations et autres éléments                  | (5 782)                      | (12 722)                           | (18 504)       |
| <b>Coût (revenu) des avantages sociaux futurs</b> | <b>695</b>                   | <b>(9 596)</b>                     | <b>(8 901)</b> |

Le 16 mai 2023, la Coopérative et une de ses filiales ont procédé à un achat de rentes pour certains de leurs régimes de retraite. Les engagements attachés aux participants retraités ont ainsi été transférés suite à cette transaction, générant une perte de 2 125 \$ présentée dans la rubrique Réévaluations et autres éléments.

|   | Régimes<br>de retraite<br>\$ | Avantages<br>complémentaires<br>\$ | Total<br>\$ |
|---|------------------------------|------------------------------------|-------------|
| <b>2022</b>                                     |                              |                                    |             |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 5 685                        | 2 629                              | 8 314       |
| Coût (revenu) financier                         | (1 056)                      | 1 204                              | 148         |
| Réévaluations et autres éléments                | 13 226                       | (10 951)                           | 2 275       |
| Coût (revenu) des avantages sociaux futurs      | 17 855                       | (7 118)                            | 10 737      |

### 23) Capital social

[Les montants présentés dans le descriptif du capital social sont exprimés en dollars.]

Le capital social de la Coopérative est variable et illimité quant au nombre d'actions qui peuvent être émises, et les privilèges, restrictions et conditions y afférents sont déterminés par le conseil d'administration. Le capital social se compose de ce qui suit :

#### Actions privilégiées de classe A

Actions privilégiées de classe A, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration. Elles sont émises lors de la conversion des actions ordinaires souscrites par un sociétaire qui ne remplit pas les obligations de son contrat avec la Coopérative ou lorsque les obligations du contrat ne sont pas renouvelées.

#### Actions privilégiées d'investissement

Actions privilégiées d'investissement Série 1 – FSTQ, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 2 – CRCD, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 3 – ESSOR, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 4 – FONDACTION, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 5 – FSTQ, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 23) Capital social

## Actions privilégiées d'investissement [suite]

Actions privilégiées d'investissement Série 6 – 2017, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 7 – 2019, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 8 – 2020, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 9 – 2022, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration dès leur émission. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement. Le 1<sup>er</sup> août 2023, le conseil d'administration de la Coopérative a résolu de racheter la totalité des actions de cette Série.

## Actions privilégiées du Régime d'investissement coopératif

Actions privilégiées, d'une valeur nominale de 10 \$, émises en vertu du Régime d'investissement coopératif à des employés de la Coopérative, portant intérêt à un taux fixé par le conseil d'administration. Elles sont rachetables à leur valeur nominale, sur décision du conseil d'administration à compter de la cinquième année suivant celle de l'émission.

## Actions ordinaires

Actions ordinaires de classe A, d'une valeur nominale de 25 \$. Leur détention est une condition préalable à la qualification de sociétaire et au droit de vote. Elles sont rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration.

Actions ordinaires de classe AA, d'une valeur nominale de 25 \$. Leur détention est une condition préalable à la qualification de sociétaire de la section filière porcine et au droit de vote. Elles sont rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration.

Actions ordinaires de classe B-1, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration, mais seulement à compter du jour suivant la date du cinquième anniversaire de leur émission. Toutefois, le conseil d'administration ne pourra racheter des actions ordinaires de classe B-1 s'il y a des actions ordinaires en circulation de classe D-1. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de versement partiel de ristournes.

Actions ordinaires de classe D-1, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration, mais seulement à compter du jour suivant la date du cinquième anniversaire de leur émission. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de versement partiel de ristournes.

Actions ordinaires de classe P-1, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration, mais seulement à compter du jour suivant la date du cinquième anniversaire de leur émission. La date de rachat devra également correspondre à celle des actions ordinaires de classe D-1 émises au cours de la même année. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de versement partiel de ristournes.

Actions ordinaires de classe P-2, Séries 1 à 286 d'une valeur nominale de 25 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration. Toutefois, le conseil d'administration ne pourra racheter des actions ordinaires de classe P-2 s'il y a des actions ordinaires en circulation autres que des actions ordinaires de classe B-1, D-1 ou P-1. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de dividende sur actions ordinaires de classe AA.

Actions ordinaires de classe P-100, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de dividende déterminé discrétionnaire.

Actions ordinaires de classe P-200, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration.

Actions ordinaires de classe MEMBRES AUXILIAIRES, d'une valeur nominale de 25 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 23) Capital social

À la fin de l'exercice, les actions émises et payées étaient réparties comme suit :

|   | Nombre             |             | Montant          |           |
|---|--------------------|-------------|------------------|-----------|
|   | 2023               | 2022        | 2023             | 2022      |
|   |                    |             | \$               | \$        |
| <b>Actions privilégiées</b>                                 |                    |             |                  |           |
| Classe A  | 436 318            | 436 318     | 437              | 437       |
| Actions d'investissement Série 1 – FSTQ                     | 500 000            | 500 000     | 50 000           | 50 000    |
| Actions d'investissement Série 2 – CRCD                     | 500 000            | 500 000     | 50 000           | 50 000    |
| Actions d'investissement Série 3 – ESSOR                    | 50 000             | 50 000      | 5 000            | 5 000     |
| Actions d'investissement Série 4 – FONDACTION               | 250 000            | 250 000     | 25 000           | 25 000    |
| Actions d'investissement Série 5 – FSTQ                     | 250 000            | 250 000     | 25 000           | 25 000    |
| Actions d'investissement Série 6 – 2017                     | 2 000 000          | 2 000 000   | 200 000          | 200 000   |
| Actions d'investissement Série 7 – 2019                     | 3 000 000          | 3 000 000   | 300 000          | 300 000   |
| Actions d'investissement Série 8 – 2020                     | 1 500 000          | 1 500 000   | 150 000          | 150 000   |
| Régime d'investissement coopératif                          |                    |             |                  |           |
| Série 2017, rachetables à compter de 2023, 3,5 %            | —                  | 709 610     | —                | 7 096     |
| Série 2018, rachetables à compter de 2024, 3,75 %           | 760 655            | 762 255     | 7 607            | 7 622     |
| Série 2019, rachetables à compter de 2025, 3,5 %            | 803 934            | 805 234     | 8 039            | 8 052     |
| Série 2020, rachetables à compter de 2026, 3,5 %            | 985 530            | 985 530     | 9 855            | 9 855     |
| Série 2021, rachetables à compter de 2027, 4,0 %            | 1 002 954          | 1 002 954   | 10 030           | 10 030    |
| Série 2022, rachetables à compter de 2028, 4,5 %            | 896 441            | —           | 8 964            | —         |
|   | <b>12 935 832</b>  | 12 751 901  | <b>849 932</b>   | 848 092   |
| Coûts de transaction  | —                  | —           | (7 447)          | (7 302)   |
|   | <b>12 935 832</b>  | 12 751 901  | <b>842 485</b>   | 840 790   |
| Actions privilégiées présentées à titre de passif financier | (760 655)          | (709 610)   | (7 607)          | (7 096)   |
|   | <b>12 175 177</b>  | 12 042 291  | <b>834 878</b>   | 833 694   |
| <b>Actions ordinaires</b>                                   |                    |             |                  |           |
| Classe A  | 30 735             | 30 742      | 769              | 769       |
| Classe AA   | 2 640              | 2 680       | 66               | 67        |
| Classe B-1  | 42 321 752         | 42 321 752  | 42 322           | 42 322    |
| Classe D-1  | 243 220 438        | 243 224 888 | 243 220          | 243 224   |
| Classe P-1  | 4 788 356          | 4 788 356   | 4 788            | 4 788     |
| Classe P-2  | 258                | 262         | 7                | 7         |
| Classe P-100  | 22 776 775         | 22 781 225  | 22 777           | 22 781    |
| Classe P-200  | 4 737 281          | 4 737 281   | 4 737            | 4 737     |
| MEMBRES AUXILIAIRES   | 530                | 510         | 13               | 13        |
|   | <b>317 878 765</b> | 317 887 696 | <b>318 699</b>   | 318 708   |
|   | <b>330 053 942</b> | 329 929 987 | <b>1 153 577</b> | 1 152 402 |

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 23) Capital social

Les opérations de l'exercice se détaillent comme suit :

|   | Nombre            |                   | Montant        |                |
|---|-------------------|-------------------|----------------|----------------|
|   | 2023              | 2022              | 2023<br>\$     | 2022<br>\$     |
| <b>Actions privilégiées</b>   |                   |                   |                |                |
| Solde au début de l'exercice  | 12 751 901        | 12 328 707        | 840 790        | 837 078        |
| <b>Émission :</b>   |                   |                   |                |                |
| Régime d'investissement coopératif Série 2022 [Série 2021 en 2022]                              | 896 441           | 1 002 954         | 8 964          | 10 030         |
| Actions d'investissement Série 9 – 2022   | 886 405           | —                 | 88 641         | —              |
| Coûts de transaction  | —                 | —                 | (145)          | —              |
|   | 1 782 846         | 1 002 954         | 97 460         | 10 030         |
| <b>Transfert :</b>  |                   |                   |                |                |
| Classe A  | —                 | 57 807            | —              | 58             |
| <b>Rachat :</b>   |                   |                   |                |                |
| Régime d'investissement coopératif Série 2016   | —                 | (633 567)         | —              | (6 336)        |
| Régime d'investissement coopératif Série 2017   | (709 610)         | (1 000)           | (7 096)        | (10)           |
| Régime d'investissement coopératif Série 2018   | (1 600)           | (1 000)           | (15)           | (10)           |
| Régime d'investissement coopératif Série 2019   | (1 300)           | (1 000)           | (13)           | (10)           |
| Régime d'investissement coopératif Série 2020   | —                 | (1 000)           | —              | (10)           |
| Actions d'investissement Série 9 – 2022   | (886 405)         | —                 | (88 641)       | —              |
|   | (1 598 915)       | (637 567)         | (95 765)       | (6 376)        |
|   | 12 935 832        | 12 751 901        | 842 485        | 840 790        |
| Régime d'investissement coopératif, rachetable à moins d'un an, Série 2018 [Série 2017 en 2022] | (760 655)         | (709 610)         | (7 607)        | (7 096)        |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>   | <b>12 175 177</b> | <b>12 042 291</b> | <b>834 878</b> | <b>833 694</b> |
| <b>Actions ordinaires</b>   |                   |                   |                |                |
| Solde au début de l'exercice  | 317 887 696       | 318 470 483       | 318 708        | 319 306        |
| <b>Émission :</b>   |                   |                   |                |                |
| Classe A  | 449               | 656               | 12             | 16             |
| Classe AA   | —                 | 20                | —              | 1              |
| Classe P-2  | —                 | 2                 | —              | —              |
| MEMBRES AUXILIAIRES   | 20                | 10                | —              | —              |
|   | 469               | 688               | 12             | 17             |
| <b>Transfert :</b>  |                   |                   |                |                |
| Classe B-1  | —                 | (37 391)          | —              | (37)           |
| Classe D-1  | —                 | (20 416)          | —              | (21)           |
|   | —                 | (57 807)          | —              | (58)           |
| <b>Ajustements de consolidation :</b>   |                   |                   |                |                |
| Classe P-100  | —                 | (31 383)          | —              | (31)           |
| Classe P-200  | —                 | (152 657)         | —              | (153)          |
|   | —                 | (184 040)         | —              | (184)          |

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 23) Capital social

Actions ordinaires [suite]

|                                     | Nombre             |                    | Montant        |                |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|----------------|----------------|
|                                     | 2023               | 2022               | 2023<br>\$     | 2022<br>\$     |
| <b>Rachat :</b>                     |                    |                    |                |                |
| Classe A                            | (456)              | (1 192)            | (12)           | (29)           |
| Classe AA                           | (40)               | (70)               | (1)            | (2)            |
| Classe B-1                          | —                  | (28 457)           | —              | (29)           |
| Classe D-1                          | (4 450)            | (67 264)           | (4)            | (67)           |
| Classe P-1                          | —                  | (32 591)           | —              | (33)           |
| Classe P-2                          | (4)                | (7)                | —              | —              |
| Classe P-100                        | (4 450)            | (189 424)          | (4)            | (190)          |
| Classe P-200                        | —                  | (22 623)           | —              | (23)           |
|                                     | (9 400)            | (341 628)          | (21)           | (373)          |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b> | <b>317 878 765</b> | <b>317 887 696</b> | <b>318 699</b> | <b>318 708</b> |

Le 6 septembre 2023, le conseil d'administration a résolu de procéder à une émission d'actions privilégiées du Régime d'investissement coopératif, Série 2023, en date du 30 novembre 2023, en vertu de laquelle 970 000 actions privilégiées ont été émises pour une contrepartie au comptant de 9 700 \$. Le 6 septembre 2023, ils ont également résolu de racheter, à compter du 30 novembre 2023, 760 655 actions privilégiées émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, Série 2018, pour une contrepartie au comptant de 7 607 \$.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2022, le conseil d'administration a résolu de procéder à une émission d'actions privilégiées du Régime d'investissement coopératif, Série 2022, en date du 30 novembre 2022, en vertu de laquelle 896 441 actions privilégiées ont été émises pour une contrepartie au comptant de 8 964 \$. Le 1<sup>er</sup> septembre 2022, ils ont également résolu de racheter, à compter du 30 novembre 2022, 709 610 actions privilégiées émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, Série 2017, pour une contrepartie au comptant de 7 096 \$.

Le 1<sup>er</sup> août 2023, le conseil d'administration de la Coopérative a résolu de racheter la totalité des actions privilégiées d'investissement Série 9 – 2022, soit 886 405 actions, pour une contrepartie au comptant de 88 641 \$. Des dividendes de 2 465 \$ ont été déclarés et payés au comptant le 31 juillet 2023 sur les actions d'investissement Série 9 – 2022 avant leur rachat.

Au 31 mars 2023, les dividendes déclarés sur les actions privilégiées d'investissement ont été versés sous forme d'émission d'actions privilégiées Série 9 – 2022 d'une valeur de 26 870 \$ ainsi que sous forme d'un paiement comptant d'une valeur de 7 500 \$. En date du 6 septembre 2023, tous les dividendes déclarés sur les actions privilégiées d'investissement ont été versés sous forme d'un paiement comptant d'une valeur de 28 670 \$.

Les dividendes relatifs à l'exercice 2022 sur les actions privilégiées d'investissement ont été déclarés en date du 30 novembre 2022 sous forme d'émission d'une nouvelle série d'actions privilégiées, les actions Série 9 – 2022, d'une valeur de 61 770 \$ ainsi que sous forme d'un paiement comptant d'une valeur de 7 500 \$. Un montant de 4 036 \$ relatif à l'exercice 2021 était présenté à titre de Dividendes et intérêts à payer sur actions privilégiées au 30 octobre 2021.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 24) Engagements et éventualités

## a) Contrats reliés aux opérations

La Coopérative loue des bâtiments et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation à long terme. Les engagements minimums futurs de la Coopérative pour ces contrats s'établissent à 270 719 \$ et se répartissent comme suit pour les prochains exercices : 2024 – 65 521 \$; 2025 – 46 874 \$; 2026 – 37 331 \$; 2027 – 33 449 \$; 2028 – 25 536 \$; 2029 et suivants – 62 008 \$.

La Coopérative a également pris des engagements à l'égard d'équipements informatiques et de logiciels. Les engagements minimums futurs de la Coopérative pour ces contrats s'établissent à 24 076 \$ et se répartissent comme suit pour les prochains exercices : 2024 – 14 803 \$; 2025 – 3 743 \$; 2026 – 3 221 \$; 2027 – 2 309 \$.

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative s'engage auprès de fournisseurs à des fins d'approvisionnement. Les engagements de la Coopérative pour ces contrats ne dépassent pas une durée d'un an.

## b) Rachat des parts des actionnaires sans contrôle

## Division alimentation

Un actionnaire sans contrôle d'une des filiales de la Coopérative, détenant 5,8 % des parts de cette filiale, bénéficie, à compter du 30 avril 2028, d'une option de vente de la totalité de ses parts à la filiale de la Coopérative, laquelle est dans l'obligation de les racheter ou de transmettre cette obligation à ses commanditaires. La Coopérative est ultimement responsable de la totalité du rachat des parts en cas de refus des autres commanditaires. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en un maximum de trois tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat.

Un autre actionnaire sans contrôle d'une des filiales de la Coopérative, détenant 2,9 % des parts de cette filiale, bénéficie, à compter du 31 décembre 2027, d'une option de vente de la totalité de ses parts à la Coopérative, laquelle est dans l'obligation de les racheter ou d'exiger que sa filiale procède au rachat des parts. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en un maximum de trois tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat.

Un groupe d'actionnaires sans contrôle d'une des filiales de la Coopérative, détenant 2,6 % des parts de cette filiale, bénéficie, à compter du 31 décembre 2023, d'une option de vente de la totalité de ses parts à la Coopérative, laquelle est dans l'obligation de les racheter ou d'exiger que sa filiale procède au rachat des parts. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en un maximum de quatre tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat. Au cours de l'exercice 2023, ce même groupe d'actionnaires sans contrôle a exercé son option visant l'échange de ses actions dans un partenariat contre des parts d'une filiale de la Coopérative, ce qui engendrera une diminution de la participation de la Coopérative dans cette filiale. En conséquence, le contrôle sur ce partenariat sera modifié et celui-ci sera désormais comptabilisé en tant que filiale.

Un autre groupe d'actionnaires sans contrôle d'une des filiales de la Coopérative, détenant 4,6 % des parts de cette filiale, bénéficie d'une option de vente de la totalité ou de 50 % de ses parts à la Coopérative, laquelle est dans l'obligation de les racheter ou d'exiger que sa filiale procède au rachat des parts. Dans le cas où une option d'exercice partiel est levée, le rachat des parts résiduelles pourra être exercé à compter du cinquième anniversaire de la date du premier avis d'exercice partiel des parts. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en un maximum de deux tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat, et ce, si les options sont exercées le ou avant le 30 octobre 2026, alors qu'elles le seront en un maximum de trois tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, si les options sont exercées après le 30 octobre 2026.

## Division agricole

Un groupe d'actionnaires sans contrôle, détenant 6,25 % des actions d'une filiale, bénéficie depuis le 3 juillet 2023, d'une option de vente de la totalité de ses actions à la Coopérative, et ce, jusqu'à la date d'expiration de l'option, soit le 3 juillet 2026. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en un maximum de trois tranches annuelles, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat. Le prix de rachat est fonction de la valeur de la filiale, et comporte un prix plancher.

## Division détail

Un groupe d'actionnaires sans contrôle, détenant 30 % des actions d'une filiale, bénéficie, après la fin de l'exercice se terminant en 2026, d'une option de vente de la totalité ou d'une portion de ses intérêts à la Coopérative par l'entremise d'une filiale. Dans le cas où une option d'exercice partiel est levée, le rachat des intérêts résiduels pourra s'exercer sur plusieurs exercices jusqu'à concurrence de trois fois.

La Coopérative, par l'entremise de sa filiale, bénéficie d'une option d'achat de la totalité ou d'une portion des intérêts à compter du 31 octobre 2026, selon les modalités du contrat.

## c) Réclamations et litiges

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes et l'issue des causes individuelles est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Coopérative.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 25) Garanties

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative a conclu des ententes dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie.

Ces ententes peuvent obliger la Coopérative à indemniser un tiers pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à des garanties, à des pertes ou à des endommagements de biens et à des réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services.

## Contrats de cautionnement

La Coopérative s'est engagée, par voie de lettres de confort auprès d'institutions financières à l'égard de cautionnements à des partenariats ainsi qu'à des tiers. Le solde de ces montants dus au 28 octobre 2023 s'élève à 55 637 \$ [63 926 \$ en 2022]. L'engagement de la Coopérative à l'égard de ces contrats de cautionnement se limite au rachat de stocks.

## 26) Instruments financiers

## a) Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative fait appel à divers instruments financiers dérivés tels que des contrats de change, des contrats à terme, des swaps et des options sur le prix des marchandises et des devises afin de minimiser les risques découlant des fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des marchandises. Ces instruments ne sont utilisés qu'à des fins de gestion des risques.

## Instruments financiers dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture est appliquée

## Contrats de change

Le tableau suivant présente les montants relatifs à des contrats de change s'étalant sur des périodes n'excédant pas un an :

| Type  | Pays       | Notionnel en devises                  | Taux de change moyen |          |
|-------|------------|---------------------------------------|----------------------|----------|
|       |            |                                       | 2023                 | 2022     |
| Vente | États-Unis | 600 000 \$ US [112 000 \$ US en 2022] | 1,3508               | 1,3493   |
| Vente | Japon      | 5 166 342 ¥ [4 233 771 ¥ en 2022]     | 0,009264             | 0,009410 |
| Vente | Australie  | 2 553 \$ A [1 438 \$ A en 2022]       | 0,8708               | 0,8751   |

## Swaps de devises sur la dette

Afin de gérer les risques liés à la variation du taux de change, la Coopérative utilise des instruments financiers dérivés pour fixer en dollars canadiens les versements sur les dettes libellées en dollars américains. Au 28 octobre 2023, une dette d'une valeur de 157 054 \$ US [563 919 \$ US en 2022] a ainsi fait l'objet d'une relation de couverture par le biais d'ententes de devises sur la dette. Ces instruments financiers permettent de couvrir l'impact de la variation du taux de change de cette dette sur un équivalent en dollars canadiens de 215 000 \$ [775 000 \$ en 2022].

## Instruments financiers dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée

## Contrats à terme, options et swaps sur le prix des marchandises et de devises

En raison de l'abandon de ses activités relatives aux grains, la Coopérative ne détient plus de positions de ventes ou d'achats relatives à ces opérations. En 2022, la Coopérative avait conclu des contrats à terme d'achat et de vente fixant le prix de divers grains avec ses fournisseurs et ses clients. Le tableau suivant présente les montants relatifs à ces contrats :

|                               | 2023         |          | 2022          |                 |
|-------------------------------|--------------|----------|---------------|-----------------|
|                               | Notionnel \$ | Gain \$  | Notionnel \$  | Gain (perte) \$ |
| Contrats de vente             | —            | —        | 199 421       | 1 830           |
| Contrats d'achat              | —            | —        | 123 813       | 13 011          |
| <b>Position nette – Vente</b> | <b>—</b>     | <b>—</b> | <b>75 608</b> | <b>14 841</b>   |

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 26) Instruments financiers

## a) Instruments financiers dérivés [suite]

La Coopérative a également conclu, avec des institutions financières et sur les marchés, des contrats à terme et des swaps sur le prix de divers grains et de devises, aux fins de la gestion du risque de fluctuation du coût des grains pour l'approvisionnement des meuneries [ainsi que pour l'achat et la vente à prix fixe de grains en 2022]. Le tableau suivant présente les montants relatifs à ces contrats :

|   | 2023            |                    | 2022            |                    |
|---|-----------------|--------------------|-----------------|--------------------|
|   | Notionnel<br>\$ | Gain (perte)<br>\$ | Notionnel<br>\$ | Gain (perte)<br>\$ |
| Swaps et contrats de vente de commodités      | 16 763          | 615                | 144 804         | (1 804)            |
| Contrats d'achat de commodités                | 10 731          | 739                | 26 988          | (358)              |
| Contrats de vente de devises                  | 12 674          | (191)              | 163 661         | (4 203)            |
| Contrats d'achat de devises                   | 24 284          | 503                | 5 931           | 24                 |
| <b>Position nette – Achat (vente en 2022)</b> | <b>5 578</b>    | <b>1 666</b>       | <b>275 546</b>  | <b>(6 341)</b>     |

La Coopérative a conclu des contrats à terme et des swaps sur le prix des marchandises et de devises pour couvrir les risques relatifs aux fluctuations de prix du porc, de l'engrais et des matériaux de construction [ainsi que pour les risques de change relatifs aux ventes à l'étranger en 2022]. Le tableau suivant présente les montants relatifs à ces contrats :

|   | 2023            |                    | 2022            |                    |
|---|-----------------|--------------------|-----------------|--------------------|
|   | Notionnel<br>\$ | Gain (perte)<br>\$ | Notionnel<br>\$ | Gain (perte)<br>\$ |
| Swaps et contrats de vente de commodités      | 37 289          | 3 562              | 94 918          | (1 346)            |
| Swaps et contrats d'achat de commodités       | 27 422          | (1 497)            | 45 209          | 3 636              |
| Contrats de vente de devises                  | 5 254           | (154)              | 835 822         | (16 591)           |
| Contrats d'achat de devises                   | 236 068         | 2 954              | 198 118         | 4 416              |
| <b>Position nette – Achat (vente en 2022)</b> | <b>220 947</b>  | <b>4 865</b>       | <b>687 413</b>  | <b>(9 885)</b>     |

Les tableaux ci-dessus présentent les montants des notionnels des instruments financiers dérivés. Ces montants correspondent au montant contractuel utilisé à titre de référence pour le calcul du montant des paiements. Les montants des notionnels ne sont en général pas échangés par les contreparties et ne reflètent pas l'exposition de la Coopérative en cas de défaut.

## Swaps de taux d'intérêt

Afin de gérer les risques liés à la variation des taux d'intérêt, la Coopérative utilise des instruments financiers dérivés pour fixer les taux d'intérêt originalement variables en taux d'intérêt fixes. Au 28 octobre 2023, des swaps de taux d'intérêt en vertu desquels la Coopérative reçoit des intérêts au taux variable CDOR 1 mois, soit 5,42 % en 2023 [4,15 % en 2022], sur un notionnel de 250 000 \$ [75 000 \$ en 2022] sont en vigueur. La Coopérative paie des intérêts à taux fixes variant de 3,08 % à 4,69 % [3,28 % en 2022]. Ces swaps prévoient le règlement mensuel au net des intérêts reçus et payés. Ces swaps viennent à échéance de mai 2026 à mars 2028 [en août 2027 en 2022].

Un gain de 9 355 \$ [22 293 \$ en 2022] a été comptabilisé à titre de Gains sur réévaluation des swaps de taux d'intérêt dans l'état des résultats consolidés.

## b) Juste valeur des instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète les montants estimatifs que la Coopérative devrait recevoir (ou payer) pour mettre fin aux contrats ouverts à la fin de l'exercice. Les cours obtenus des banquiers de la Coopérative sont comparés aux cours affichés par les marchés financiers à leur fermeture.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est la suivante :

|   | 2023<br>\$    | 2022<br>\$   |
|---|---------------|--------------|
| <b>Dérivés</b>  |               |              |
| Contrats à terme, options et swaps, sur le prix des marchandises et de devises – actif  | 7 653         | 28 213       |
| Contrats à terme, options et swaps, sur le prix des marchandises et de devises – passif | (1 187)       | (29 598)     |
| Swaps de taux d'intérêt – actif   | 8 279         | 1 281        |
|   | <b>14 745</b> | <b>(104)</b> |

Aucun montant n'a été comptabilisé, relativement à l'inefficacité des relations de couverture, dans l'état des résultats consolidés pour les exercices 2023 et 2022 relativement aux contrats de change et aux swaps de devises sur la dette.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 26) Instruments financiers

## c) Nature et ampleur des risques relatifs aux instruments financiers et gestion de ces risques

## Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations et qu'il en résulte pour la Coopérative une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit pour la Coopérative correspond à la valeur comptable des instruments financiers suivants :

## Comptes clients et billets à recevoir

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. Afin de se prémunir contre les pertes financières reliées au crédit accordé, la Coopérative a une politique déterminant les conditions de crédit pour les diverses sphères d'activités. Les limites de crédit sont établies spécifiquement par secteur et par client et elles sont revues périodiquement. La Coopérative établit la provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. De plus, la Coopérative détient des sûretés pouvant lui accorder un recours en cas de défaut, sur des actifs et placements de certains clients. La Coopérative croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des comptes clients et des billets à recevoir est minime, en raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité.

## Dérivés

Le risque de crédit afférent aux instruments financiers dérivés est limité aux gains non matérialisés, le cas échéant. La Coopérative est susceptible de subir des pertes si les parties sont en défaut d'exécution des engagements liés à ces instruments. Toutefois, la Coopérative estime que le risque de telles inexécutions est faible, compte tenu qu'elle ne traite qu'avec des institutions financières hautement cotées.

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Coopérative éprouve des difficultés à s'acquitter de ses engagements liés à ses passifs financiers.

La Coopérative gère ce risque en établissant des prévisions financières détaillées ainsi qu'en élaborant un plan stratégique des acquisitions à long terme. La gestion de la trésorerie à un niveau consolidé requiert une surveillance constante des rentrées et des sorties de fonds prévues à partir de projections de la situation financière consolidée de la Coopérative. Le risque de liquidité est évalué en fonction des volatilités historiques, des besoins saisonniers, des obligations financières à court terme et des engagements de la dette à long terme.

## Risque de marché

## Risque de change

La Coopérative effectue fréquemment des ventes et des achats à l'étranger. La politique de la Coopérative est de préserver le coût d'achat et le prix de vente de ses activités commerciales en couvrant ses positions au moyen d'instruments financiers dérivés. Afin de protéger ces opérations contre les risques découlant des variations de taux de change, elle utilise des contrats de change de gré à gré, des swaps de devises et des options sur le prix des devises.

Les principaux risques de change de la Coopérative sont couverts par une trésorerie centralisée. Les risques de change sont gérés conformément à la politique de gestion du risque de change. L'objectif visé par la politique est de protéger les profits d'exploitation de la Coopérative en éliminant l'exposition à la fluctuation de change. La politique en matière de change interdit toute opération à des fins de spéculation.

## Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt afférent aux actifs et passifs financiers découle des variations des taux d'intérêt que la Coopérative pourrait subir. La Coopérative estime que les billets à recevoir, les emprunts bancaires et les obligations découlant de la dette à long terme portant intérêt à des taux variables présentent un risque de flux de trésorerie compte tenu que la Coopérative pourrait subir les incidences négatives en cas de variation des taux d'intérêt.

La gestion de la trésorerie centralisée vise à apparier et à orchestrer la combinaison appropriée de dettes à intérêt fixe et à intérêt variable pour minimiser l'impact de la fluctuation des taux d'intérêt. De plus, afin de protéger sa dette à long terme contre les risques découlant des variations de taux d'intérêt, elle utilise des swaps de taux d'intérêt.

## Autres risques de prix

## Risques associés à la volatilité des prix des marchandises

Les prix des intrants dépendent de plusieurs facteurs externes à la Coopérative. L'extrême volatilité des prix résulte de l'évolution constante des marchés d'approvisionnement. La politique de la Coopérative est de préserver le coût d'achat et le prix de vente de ses activités commerciales en couvrant ses positions au moyen d'instruments financiers dérivés. Afin de protéger ces opérations contre les risques découlant des variations de prix de ces marchandises, elle utilise des contrats à terme, des swaps et des options sur le prix des marchandises.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 27) Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative effectue des transactions avec ses partenaires. Ces transactions, mesurées à leur valeur d'échange, se résument comme suit :

|  | 2023<br>\$ | 2022<br>\$ |
|--|------------|------------|
| <b>État des résultats consolidés</b>   |            |            |
| Produits   | 1 533 123  | 1 533 985  |
| Coût des ventes, frais de vente et d'administration                                    | 375 723    | 406 989    |
| Résultats des placements   | 677        | 1 658      |
|  | 2023<br>\$ | 2022<br>\$ |
| <b>Bilan consolidé</b>   |            |            |
| <b>Actif</b>   |            |            |
| Débiteurs  | 109 574    | 82 922     |
| Instruments financiers dérivés   | —          | 405        |
| Placements   | 12 238     | 38 498     |
| <b>Passif</b>  |            |            |
| Créditeurs et charges à payer  | 10 281     | 17 760     |
| Revenus reportés   | 108 260    | 156 743    |
| Instruments financiers dérivés   | —          | 115        |
| Billet à payer d'une filiale, ne portant pas intérêt et sans modalité de remboursement | 7 000      | 6 000      |

Les placements avec les partenaires se détaillent comme suit :

|   | 2023<br>\$ | 2022<br>\$ |
|---|------------|------------|
| Billets à recevoir, ne portant pas intérêt, remboursable sur demande  | 10 338     | 14 644     |
| Billet à recevoir, ne portant pas intérêt, remboursable par versements annuels de 3 000 \$ et un versement final de 4 000 \$, échéant en octobre 2024 | —          | 6 583      |
| Billet à recevoir, portant intérêt au taux de 15 %, sans modalité de remboursement  | —          | 5 171      |
| Billet à recevoir, portant intérêt au taux de 5 %, sans modalité de remboursement   | —          | 500        |
| Billet à recevoir, portant intérêt au taux de 8 %, sans modalité de remboursement   | 500        | —          |
| Billet à recevoir, ne portant pas intérêt, remboursable selon les modalités du contrat  | 800        | 1 000      |
| Billet à recevoir, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,5 %   | 600        | 600        |
| Actions privilégiées  | —          | 10 000     |
|   | 12 238     | 38 498     |

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

## 27) Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative effectue des transactions avec ses entités sous influence notable. Ces transactions, mesurées à leur valeur d'échange, se résument comme suit :

|   | 2023<br>\$ | 2022<br>\$ |
|---|------------|------------|
| <b>État des résultats consolidés</b>  |            |            |
| Produits  | 162 429    | 194 924    |
| Coût des ventes, frais de vente et d'administration   | 376 733    | 457 289    |
|   | 2023<br>\$ | 2022<br>\$ |
| <b>Bilan consolidé</b>  |            |            |
| <b>Actif</b>  |            |            |
| Débiteurs   | 7 776      | 8 587      |
| Billet à recevoir, ne portant pas intérêt, remboursable par versements annuels de 3 000 \$ et un versement final de 4 000 \$, échéant en octobre 2024 | 6 846      | —          |
| Billet à recevoir, portant intérêt au taux de 5,91 % [8,41 % en 2022], sans échéance  | 2 187      | 8 205      |
| Billet à recevoir, ne portant pas intérêt, sans échéance  | 1 750      | 9 341      |
| Actions privilégiées  | 15 000     | —          |
| <b>Passif</b>   |            |            |
| Créditeurs et charges à payer   | 4 528      | 31 554     |
| Instruments financiers dérivés  | —          | 3          |

## 28) Événements postérieurs à la date du bilan

Le 18 décembre 2023, les administrateurs ont résolu de racheter 10 % de chacune des séries des actions privilégiées d'investissement pour une contrepartie au comptant de 80 500 \$.

Le 16 janvier 2024, les administrateurs ont résolu de racheter 27 772 815 actions ordinaires de classe D-1 émises en 2012 et 2013, et 56 689 actions privilégiées de classe A, ayant les mêmes années de référence, pour une contrepartie au comptant de 27 830 \$.

## Rétrospective financière – Non auditée

|  | 2023                | 2022         | 2021         | 2020         | 2019         |
|--|---------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Exploitation</b><br><i>[en milliers de dollars]</i>   |                     |              |              |              |              |
| Produits   | <b>8 256 857 \$</b> | 8 434 105 \$ | 7 536 369 \$ | 6 929 665 \$ | 6 355 401 \$ |
| Frais financiers nets  | <b>90 719</b>       | 84 030       | 35 734       | 53 796       | 47 629       |
| Amortissements (excluant les coûts de transaction)   | <b>160 267</b>      | 164 096      | 158 183      | 168 511      | 128 073      |
| Excédent (perte) avant ristournes, impôts sur l'excédent et activités abandonnées                          | <b>146 815</b>      | (289 362)    | 42 839       | 211 124      | 69 231       |
| Ristournes   | <b>—</b>            | —            | —            | 29 200       | 17 600       |
| Impôts sur l'excédent (recouvrement)   | <b>29 804</b>       | (666)        | (11 138)     | 30 850       | 13 149       |
| Excédent net (perte nette) attribuable aux membres de la Coopérative                                       | <b>101 938</b>      | (278 379)    | (4 292)      | 117 664      | 38 447       |
| Bénéfice opérationnel avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA opérationnel)                        | <b>361 647</b>      | 44 153       | 147 708      | 467 077      | 265 662      |
| <b>Situation financière</b><br><i>[en milliers de dollars]</i>   |                     |              |              |              |              |
| Fonds de roulement   | <b>239 309 \$</b>   | 579 177 \$   | 577 715 \$   | 639 904 \$   | 395 499 \$   |
| Immobilisations corporelles, valeur comptable nette  | <b>1 162 742</b>    | 1 358 174    | 1 464 378    | 1 567 259    | 1 215 381    |
| Total de l'actif   | <b>3 750 518</b>    | 4 577 368    | 4 969 460    | 4 728 182    | 3 880 159    |
| Actions privilégiées et avoir de la Coopérative  | <b>1 767 352</b>    | 1 733 516    | 2 099 983    | 2 032 586    | 1 780 586    |
| <b>Ratios financiers</b>   |                     |              |              |              |              |
| Ratio du fonds de roulement  | <b>1,2</b>          | 1,4          | 1,4          | 1,6          | 1,3          |
| Couverture des intérêts*   | <b>2,6</b>          | (2,4)        | 2,2          | 4,9          | 2,5          |
| Ratio d'endettement  | <b>26:74</b>        | 41:59        | 35:65        | 38:62        | 33:67        |
| Excédent (perte) avant ristournes, impôts sur l'excédent (recouvrement) et activités abandonnées*/produits | <b>1,8 %</b>        | (3,4 %)      | 0,5 %        | 2,9 %        | 1,0 %        |
| Réserve et surplus d'apport/actions privilégiées et avoir de la Coopérative                                | <b>34,3 %</b>       | 33,1 %       | 44,9 %       | 42,4 %       | 44,0 %       |
| Actions privilégiées et avoir de la Coopérative/total de l'actif   | <b>47,1 %</b>       | 37,9 %       | 42,3 %       | 43,0 %       | 45,9 %       |
| <b>Nombre d'employés</b>   | <b>15 960</b>       | 15 930       | 15 850       | 16 150       | 15 360       |

\* Aux fins des calculs des ratios, les participations ne donnant pas le contrôle sont incluses dans l'excédent avant ristournes et impôts sur l'excédent.



Ferme Grolier  
Finaliste  
Prix relève Sollio  
2023-2024